

NOTE CONCERNANT LE DOCUMENT MC/2153

A sa quatre-vingt-dixième session, le Conseil, par sa résolution n° 1126 (XC), a approuvé le rapport sur sa quatre-vingt-huitième session sans aucun amendement.

Pour nous épargner la réimpression du document entier, nous saurions gré aux destinataires de bien vouloir agraffer la page de couverture ci-jointe au document original MC/2153 en date du 28 janvier 2005.

MC/2153/Rev.1

**Original: anglais
19 décembre 2005**

QUATRE-VINGT-DIXIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-HUITIÈME SESSION DU CONSEIL**

Genève

30 novembre - 3 décembre 2004

Rapporteur: M. F. Verheyden (Belgique)

MC/2153

**Original: anglais
28 janvier 2005**

QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION

**PROJET DE RAPPORT SUR LA
QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION DU CONSEIL**

Genève

30 novembre - 3 décembre 2004

Rapporteur: M. F. Verheyden (Belgique)

Il est possible d'apporter des corrections aux projets de rapport des sessions des organes directeurs.

Les participants qui souhaiteraient le faire doivent soumettre leurs corrections par écrit au Secrétariat des réunions de l'OIM, BP 71, CH-1211 Genève 19, au plus tard une semaine après avoir reçu les documents dans leur langue de travail; elles seront intégrées dans un corrigendum unique.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
PARTICIPATION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	2
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	2
ELECTION DU BUREAU	3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS	3
a) Demandes d'admission en qualité de Membre du Commonwealth des Bahamas, de la République d'Estonie, de la République fédérative du Brésil et de la République turque	3
b) Demande de représentation en qualité d'observateur de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)	4
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION – EVALUATION ET MISE EN VALEUR DE LA MIGRATION	5
a) Allocution d'ouverture	5
b) Panel spécial: Commission mondiale sur les migrations internationales	6
c) Evaluation et mise en valeur de la migration: Exposés des orateurs de marque en plénière, suivi d'un débat général	12
d) Rétrospective de l'année écoulée: regard sur quelques développements et événements politiques en 2004.....	24
e) Ateliers sur "L'image des migrants dans la société"	35

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Page</u>
DEBAT GENERAL	40
a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint	40
b) Déclarations générales des Membres et observateurs	41
STRATEGIE DE L'OIM	43
PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-SEPTIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL	46
RAPPORT SUR LA CENT UNIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF	46
REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004	47
RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET	47
PROJET DE RESOLUTION SUR L'UTILISATION DU REVENU PROVENANT DE LA COMMISSION SUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS POUR FINANCER LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES FRAIS ADMINISTRATIFS	49
PROJET DE RESOLUTION SUR L'UTILISATION DU REVENU PROVENANT DE LA COMMISSION SUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS AUX FINS DU FINANCEMENT DES DEPENSES DE SECURITE DU PERSONNEL	49
PROGRAMME ET BUDGET POUR 2005	50
AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES	51
AUTRES QUESTIONS	52
LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS.....	53
 Annexe I	
Annexe II	

PROJET DE RAPPORT SUR LA QUATRE-VINGT-HUITIEME SESSION DU CONSEIL

INTRODUCTION

1. Conformément à la résolution n° 1096 (LXXXVI) du 21 novembre 2003, le Conseil s'est réuni pour sa quatre-vingt-huitième session le mardi 30 novembre au Palais des Nations à Genève. La session a été ouverte par S.E. G. Karklins (Lettonie), président sortant. Elle s'est clôturée le vendredi 3 décembre 2004 au terme de sept séances.

PARTICIPATION ¹

2. Les Etats Membres suivants étaient représentés:

Afghanistan	Danemark	Luxembourg	Royaume-Uni de
Afrique du Sud	Egypte	Madagascar	Grande-Bretagne
Albanie	El Salvador	Mali	et d'Irlande du Nord
Algérie	Equateur	Malte	République-Unie
Allemagne	Estonie ²	Mauritanie	de Tanzanie
Angola	Etats-Unis	Maroc	Roumanie
Argentine	d'Amérique	Mexique	Rwanda
Arménie	Finlande	Nicaragua	Sénégal
Australie	France	Nigéria	Serbie-et-Monténégro
Autriche	Grèce	Norvège	Slovaquie
Azerbaïdjan	Guatemala	Nouvelle-Zélande	Slovénie
Bahamas ²	Guinée	Ouganda	Soudan
Bangladesh	Haïti	Pakistan	Sri Lanka
Belgique	Honduras	Paraguay	Suède
Belize	Hongrie	Pays-Bas	Suisse
Bénin	Iran (République	Pérou	Thaïlande
Brésil ²	Islamique d')	Philippines	Tunisie
Bulgarie	Israël	Pologne	Turquie ²
Burkina Faso	Italie	Portugal	Ukraine
Cambodge	Jamahiriya arabe	République de Corée	Uruguay
Canada	libyenne	République démocratique	Venezuela
Chili	Japon	du Congo	Yémen
Chypre	Jordanie	République dominicaine	Zambie
Colombie	Kazakhstan	République de	Zimbabwe
Congo	Kenya	Moldova	
Costa Rica	Kirghizistan	République tchèque	
Côte d'Ivoire	Lettonie		
Croatie	Lituanie		

¹ Voir liste des participants (MC/2152).

² Voir paragraphe 11.

3. Le Bélarus, le Bhoutan, la Bosnie-Herzégovine, le Burundi, la Chine, Cuba, l'Espagne, l'Éthiopie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, le Ghana, l'Indonésie, la Jamaïque, le Mozambique, le Népal, Saint-Marin, le Saint-Siège et le Viet Nam étaient représentés par des observateurs.

4. L'Organisation des Nations Unies, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme de développement des Nations Unies, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, la Banque internationale de reconstruction et de développement, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, la Commission européenne, l'Union africaine, l'Organisation internationale de la francophonie, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Organisation islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture³ étaient représentés par des observateurs.

5. Le Comité international de la Croix-Rouge et l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Malte, ainsi que les organisations internationales non gouvernementales suivantes étaient également représentés par des observateurs: le Conseil international des agences bénévoles, Caritas Internationalis, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Organisation internationale islamique de secours, le Conseil œcuménique des églises, *Migrants Rights International*, l'Office catholique australien des migrants et des réfugiés, *Human Rights Watch*, Amnistie internationale, l'*American Jewish Joint Distribution Committee (JDC) – Center for International Migration and Integration (CIMI)* et le Service Jésuite des Réfugiés (JRS).

OUVERTURE DE LA SESSION

6. Evoquant les réalisations de l'Organisation pour l'année écoulée, le Président a estimé qu'il y aurait des efforts à faire pour améliorer la communication entre l'Administration et les États Membres. Il s'est félicité de la séance d'information récemment organisée par l'OIM à l'intention des diplomates ayant pris leurs fonctions à Genève depuis peu. Afin d'encourager la participation, d'assurer une meilleure préparation et d'améliorer la qualité des débats lors des consultations informelles, il a suggéré que les dates de telles réunions soient fixées longtemps à l'avance. En considération de la croissance de l'Organisation, il a en outre estimé que des efforts devaient être faits pour institutionnaliser le système de groupes régionaux afin de faciliter les élections futures et les procédures.

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres cités au paragraphe 2 et les avait jugés en bonne et due forme, et aussi qu'il avait été informé des noms des observateurs des États non membres et des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales énumérés aux paragraphes 3 à 5.

³ Voir paragraphe 18.

ELECTION DU BUREAU

8. Le Conseil a élu le bureau suivant:

Président:	M. L. A. de Alba (Mexique)
Premier Vice-Président:	M. S. Umer (Pakistan)
Second Vice-Président:	M. J. Ayalogu (Nigéria)
Rapporteur:	M. F. Verheyden (Belgique)

9. En prenant la présidence, S.E. de Alba a témoigné sa gratitude à S.E. Karklins pour son énergie et son dévouement, et pour l'importante contribution qu'il a apportée aux travaux de l'Organisation durant son mandat.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. Le conseil a adopté l'ordre du jour présenté dans le document MC/2139/Rev.2.

ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES ET OBSERVATEURS

a) Demandes d'admission en qualité de Membre du Commonwealth des Bahamas, de la République d'Estonie, de la République fédérative du Brésil et de la République turque.

11. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1103, 1104, 1105 et 1106 (LXXXVIII) par lesquelles le Commonwealth des Bahamas, la République d'Estonie, la République fédérative du Brésil et la République turque ont respectivement été accueillis en qualité de membre au sein de l'OIM.

12. Le représentant de Chypre a déclaré que son gouvernement, compte tenu des responsabilités internationales et de l'important travail humanitaire accompli par l'OIM, n'avait pas voulu émettre d'objection à l'adhésion de la Turquie à l'Organisation, même si ce pays avait fait obstacle à l'adhésion de Chypre à un certain nombre d'organisations et d'instances internationales. Il a exprimé le souhait que la Turquie adopte désormais la même attitude, dans un esprit de coopération internationale, s'agissant de toute demande d'adhésion future formulée par Chypre.

13. S'exprimant au nom de l'Union européenne, le représentant des Pays-Bas a constaté certains manquements dans la manière dont avait été traitée la demande d'adhésion de la Turquie, ajoutant que ces manquements auraient pu être évités par le biais de consultations. Il a fait part de sa satisfaction du fait que la demande d'adhésion de ce pays avait été approuvée par acclamation et exprimé l'espoir que toutes les parties concernées adopteraient une approche similaire à propos de demandes futures ou encore en cours d'examen auprès d'autres organisations internationales.

14. Le représentant du Commonwealth des Bahamas a remercié le Conseil pour avoir approuvé à l'unanimité l'admission de son pays en qualité de membre. Son gouvernement avait apporté la preuve de son souhait de nouer des liens plus étroits avec l'Organisation et de sa volonté de respecter les obligations constitutionnelles et internationales dans le domaine de la migration, et il

espérait que l'adhésion à l'OIM permettrait aux Bahamas de relever les défis que lui posait le problème de la migration irrégulière.

15. Après avoir fait part de sa satisfaction pour l'admission de son pays au sein de l'Organisation, la représentante de l'Estonie a souligné quelques-unes des étapes que l'OIM avait accomplies afin d'encourager la coopération régionale entre les services de migration des Etats baltes et d'appuyer l'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne. Elle a insisté sur l'importance de la coopération internationale et affirmé que l'Estonie était prête à contribuer au développement de l'Organisation.

16. Le représentant de la République fédérative du Brésil a remercié le Conseil de l'OIM pour avoir admis le Brésil en qualité de membre et a noté que l'élection d'un représentant du Mexique à la présidence de la session était un gage de reconnaissance de l'engagement de l'Amérique latine dans les travaux de l'Organisation. La décision du Brésil de se rallier à l'OIM reflétait l'importance que son Gouvernement attachait au fait migratoire et son engagement à surmonter les défis posés par celui-ci.

17. Le représentant de la République turque, après avoir remercié le Conseil d'avoir admis son pays en qualité de membre de l'Organisation, a souligné le fait que celui-ci coopérait déjà avec l'OIM depuis un certain nombre d'années et qu'il était déterminé à renforcer encore ses liens avec l'Organisation. Il a exprimé le vœu que la Turquie puisse bénéficier de la masse de connaissances et d'expériences de l'Organisation sur une plus grande échelle et que sa qualité de membre facilite son adhésion à l'Union européenne.

b) Demande de représentation en qualité d'observateur de l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO)

18. L'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture (ISESCO) s'est vu accorder le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux termes de la résolution n° 1107 (LXXXVIII).

19. Le représentant de l'ISESCO a prononcé une déclaration dans laquelle il remerciait le Conseil d'avoir accordé le statut d'observateur à son organisation et donnant un bref aperçu de ses travaux dans le domaine migratoire.

20. Le Président a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et observateurs, dont la participation au sein de l'Organisation constituait une étape importante dans la quête d'universalité au niveau de la gestion internationale des migrations.

21. Le Directeur général a remercié le président sortant pour l'excellence des services rendus à l'Organisation et déclaré qu'il avait pris note des suggestions utiles de S.E. Karklins. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux Membres qui, tout en étant différents par la taille et par la situation géographique, avaient tous un rôle crucial à jouer dans la mise au point de meilleurs systèmes de gestion des migrations et dans la recherche de solutions aux problèmes se posant à tous les niveaux. Il a également souhaité la bienvenue au nouvel observateur et réaffirmé l'engagement de l'Organisation pour la mise en place de partenariats dans le domaine de l'éducation et des échanges culturels.

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION – EVALUATION ET MISE EN VALEUR DE LA MIGRATION

a) Allocution d'ouverture

22. Le directeur du Département de politique et recherche en matière migratoire (MPR) a fait un exposé dans lequel il a expliqué les raisons ayant présidé au choix du thème "Evaluation et mise en valeur de la migration" comme thème du Dialogue international sur la migration et a ébauché les domaines pouvant se prêter à un débat, comme indiqué dans le document de travail pertinent (MC/INF/276).

23. Même s'il appartenait aux gouvernements de par le monde d'adopter des mesures efficaces pour lutter contre les défis migratoires complexes auxquels ils sont confrontés, il leur était souvent difficile de ne pas se laisser dépasser par les réalités de la migration. Pour bon nombre des questions apparaissant régulièrement en bonne place à l'ordre du jour des politiques nationales et internationales, il ne fallait pas espérer pouvoir trouver de réponse efficace si ce n'est par le biais des partenariats qui, pour donner des résultats, devaient se fonder sur une perception commune de la nature et de la valeur du fait migratoire en termes économiques, sociaux, culturels et – ce qui compte plus encore – en termes humains. Le thème "Evaluation et mise en valeur de la migration" avait été choisi pour encourager la réflexion sur les coûts, les avantages, les opportunités et les défis de la migration actuelle et future.

24. Compte tenu de ce qui était en jeu, de la rareté des données et des différences de perspective entre les grandes parties prenantes, il n'était ni possible ni souhaitable de dresser un simple bilan des aspects positifs et négatifs de la migration. Les relations complexes entre le fait migratoire et les domaines politiques connexes ne facilitaient certes pas les choses. La tentation était grande, par conséquent, de s'en remettre à des notions préconçues et bien établies. Cependant, si l'on entendait souvent dire que l'immigration entraînait un abaissement des salaires, des pertes d'emplois et une hausse des coûts de sécurité sociale dans les pays de destination, ce n'était pas aussi simple. S'il était vrai, en effet, que les immigrants faisaient concurrence à la main-d'œuvre locale pour les emplois, et qu'ils sollicitaient le système éducatif, les soins de santé et la sécurité sociale, ils produisaient également des recettes, contribuaient à diversifier la base de compétences et de connaissances, enrichissaient la diversité culturelle et contribuaient à la création de nouveaux emplois. Les rares études existantes sur la question montraient que les migrants prenaient rarement les emplois des nationaux et que leur présence n'avait qu'une incidence négative minimale sur les salaires. En outre, si l'émigration des travailleurs hautement qualifiés était souvent décrite comme une perte nette pour les pays d'origine, il fallait en contrepartie prendre acte des avantages qu'elle apportait à ces pays par la création de liens d'affaires entre les pays d'origine et de destination et par l'allègement de la pression due au chômage. En outre, les rapatriements de fonds dépassaient parfois les mises de fonds initiales, et les émigrés pouvaient acquérir des compétences spécialisées susceptibles d'être rapatriées. Que le bilan fût positif ou négatif, cela dépendait d'une multitude de facteurs, parmi lesquels le niveau de développement économique et la stabilité politique du pays d'origine, et la reconnaissance des qualifications dans le pays de destination. On voyait lentement se désagréger la notion préconçue selon laquelle les pays d'origine, les pays de destination et les migrants eux-mêmes avaient des intérêts divergents, et ce grâce à une prise de conscience croissante de la plus grande convergence entre ces différents intérêts.

25. Le dialogue international sur la migration invitait les Etats membres et observateurs à porter leur regard au-delà des prescriptions familières et à apprécier objectivement l'incidence conséquente de la migration en tant que l'une des réalités envahissantes de la mondialisation en cours. Les débats devaient se porter principalement sur les aspects économiques, socioculturels et humains et sur le besoin stratégique de gestion. Les participants étaient invités à réfléchir aux mesures politiques de grande ampleur qui s'imposaient pour maximiser les avantages et les opportunités et réduire au minimum les risques et les coûts liés à la migration sous tous ses aspects. Ils devaient également envisager les moyens de maximiser les apports sociaux, économiques et culturels que les migrants pouvaient apporter, de rendre le processus de prise de décisions plus efficace et de réduire le risque de politiser les questions migratoires résultant d'une information inappropriée ou de stéréotypes.

b) Panel spécial: Commission mondiale sur les migrations internationales

26. Le président a expliqué que la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) avait été créée à l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies et qu'elle était censée soumettre son rapport final à la mi-2005. Il a souhaité la bienvenue aux membres de la Commission et les a invités à informer le Conseil de leurs travaux.

27. Mme M. Ramphela, Co-présidente de la Commission mondiale, s'est félicitée de la décision de l'OIM de mettre l'accent de ce dialogue de deux jours sur "les coûts, les avantages, les opportunités et les défis de la migration". Elle a indiqué que la première tâche de la Commission mondiale était de soumettre au Secrétaire général et autres parties prenantes des recommandations censées conduire à l'élaboration d'un cadre devant permettre de formuler une réponse cohérente, complète et globale aux problèmes migratoires. En conséquence, il existait un rapport direct entre le thème du dialogue du Conseil de l'OIM et les travaux de la Commission mondiale. Elle a centré sa présentation sur les liens unissant migration, pauvreté et développement dans les régions les moins prospères du monde.

28. Ces dernières années, on avait constaté une augmentation substantielle du nombre de migrants internationaux partout dans le monde. Les mouvements migratoires s'étaient faits de plus en plus complexes et la distinction traditionnelle entre pays d'origine, de transit et de destination n'avait plus guère de sens. En outre, la motivation présidant à la décision d'émigrer était désormais plus difficile à cerner.

29. En dépit de cette complexité, cependant, il était clair que la grande majorité des migrants internationaux se déplaçaient des pays les plus pauvres vers les pays les plus prospères: la pauvreté et l'inégalité étaient au centre de la dynamique de la migration internationale. L'oratrice ne faisait pas référence au dénuement absolu, car les gens les plus démunis ne disposaient souvent pas des ressources nécessaires pour se déplacer d'un pays à l'autre et avaient plutôt tendance à quitter les zones rurales pour les zones urbaines dans leur propre pays ou à recourir à des stratégies alternatives de survie. C'étaient la pauvreté relative et les disparités socio-économiques qui incitaient les gens à émigrer d'un pays à l'autre.

30. À son avis, le lien entre la pauvreté relative et la migration internationale était une manifestation du processus de mondialisation. D'abord, de nombreuses réalités portaient témoignage du fait que, malgré les nombreuses conséquences bénéfiques de la mondialisation,

cette dernière avait induit des disparités socio-économiques, en créant un puissant appel d'air en direction des pays offrant un niveau de vie supérieur et la possibilité d'effectuer des transferts de fonds vers les pays d'origine, ce qui avait pour effet de rehausser le niveau de vie des membres de la famille restés au pays. Deuxièmement, la mondialisation avait favorisé l'avènement de réseaux de communications, d'information et de transport accessibles et bon marché, rendant du même coup des millions de personnes pleinement conscientes de la pauvreté relative dans laquelle elles vivaient. On pouvait donc en conclure que la migration internationale irrégulière, notamment, faisait partie intégrante du processus de mondialisation. Par ailleurs, les pays les plus pauvres du monde se sentaient peu motivés à empêcher le départ de leurs citoyens car leur émigration réduisait d'autant le besoin de créer des emplois à leur intention et contenait en soi la promesse de rapatriements de fonds, d'investissements effectués par les diasporas et de nouvelles opportunités commerciales.

31. Elle a tiré de ce qui précède trois conclusions dont elle espérait qu'elles aideraient à cadrer le débat engagé. D'abord, il semblait y avoir un certain degré d'hypocrisie commune dans le discours actuel sur la migration, et plus particulièrement la migration irrégulière. Les Etats les plus prospères étaient en bonne partie responsables des forces soutenant les mouvements de migrants irréguliers d'un pays à l'autre, et cependant il était clair que les pays pauvres eux aussi avaient intérêt à soutenir de tels mouvements, tout comme les migrants eux-mêmes. Deuxièmement, la migration irrégulière avait une face sombre, à savoir que bon nombre de migrants ne pouvaient avoir qu'une prétention limitée au respect de leurs droits fondamentaux : ils ne pouvaient pas se prévaloir de ce que le Bureau international du Travail appelle "travail décent" et étaient fréquemment marginalisés au sein de la société.

32. Même si les pays les plus prospères donnaient de nombreux exemples de saines pratiques à l'égard des immigrés, qu'il convenait d'ailleurs d'identifier et de reproduire, il existait de nombreux exemples où la migration internationale était associée à des phénomènes négatifs, tels que la xénophobie et le racisme, la disharmonie sociale et la perception d'une menace sur le marché local du travail.

33. Tout en prenant acte de l'importance considérable récemment accordée au potentiel de la migration en termes de développement, du point de vue des pays origine, elle a tenu à émettre une mise en garde, à savoir que pour elle, la migration ne pourrait jamais se substituer à une stratégie macro-économique efficace ou à une politique de développement démographique. Les rapatriements de fonds pourraient apporter des bénéfices immédiats en termes de réduction de la pauvreté, mais leur incidence sur le développement apparaissait limitée, sans compter qu'ils risquaient d'exacerber les disparités socio-économiques existantes entre les différents ménages, communautés et régions. Qui plus est, on risquait d'assister, avec l'émigration, au départ des jeunes membres de la société parmi les plus brillants et les mieux éduqués. Et s'il s'agissait de calculer les avantages économiques de la migration, on ne pouvait pas passer sous silence le coût élevé des séparations au sein des familles.

34. En conclusion, elle a affirmé que la migration internationale faisait partie intégrante du processus de mondialisation et qu'elle ne semblait pas devoir fléchir à l'avenir. Un dialogue plus ouvert et plus honnête s'imposait sur la question et elle espérait que cette réunion de l'OIM ainsi que les travaux de la Commission mondiale y contribueraient. Il n'était plus possible de prétendre que la migration internationale n'avait plus lieu d'être ou qu'elle n'était plus souhaitable, mais on

ne pouvait pas davantage faire croire qu'elle pouvait constituer une solution globale ou à long terme aux défis qui se posaient aujourd'hui aux Etats les moins prospères du monde. Il fallait souhaiter que les gens émigrent par choix et non par nécessité, de façon sûre et légale et d'une manière contribuant au développement économique et social durable de leur pays d'origine. Pour cela, les Etats les plus prospères devaient adopter des politiques plus cohérentes en la matière, et les Etats plus pauvres créer les conditions requises pour voir prospérer l'esprit d'entreprise, permettre à la croissance économique de se réaliser, et faire en sorte de réduire la pauvreté et les disparités socio-économiques.

35. M. R. K. Jenny, directeur exécutif de la Commission mondiale, a déclaré que la migration internationale était intrinsèquement liée à l'économie mondiale, à l'évolution démographique actuelle, au développement international et national, aux politiques commerciales et financières, à la bonne gouvernance, à la sécurité humaine et aux droits de l'homme. À l'heure actuelle, une meilleure qualité de vie pouvait être envisagée pour la majeure partie de la population mondiale, et cependant, on constatait un creusement de l'écart entre riches et pauvres, un grand nombre de personnes vivant dans le dénuement ou dans une pauvreté relative et se sentant exclues du développement économique et humain en dépit de leurs aspirations. Il était compréhensible qu'avec l'amélioration des communications, de nombreuses personnes s'efforcent de trouver ailleurs des conditions de vie meilleures. Le débat sur la migration avait acquis un caractère d'urgence et il semblait que les Etats et autres acteurs étaient impuissants à emboîter le pas aux changements se produisant dans ce domaine. Les débats sur la migration devaient tenir compte de tous les facteurs qu'il venait de mentionner.

36. La Commission avait entrepris d'explorer un certain nombre de domaines prioritaires. Elle attachait une importance particulière à la dimension humaine de ce thème, ainsi qu'aux contributions économiques, culturelles, sociales et professionnelles positives que les migrants pouvaient faire tant au sein des pays de destination que des pays d'origine. Les migrants étaient des acteurs volontaristes, se signalant souvent par leur esprit d'entreprise et leur détermination à réussir, ce qui pouvait jouer un rôle important sur le plan du développement. En dépit de la reconnaissance générale de leurs contributions économiques positives, il était surprenant de constater combien certains pays de destination se montraient réticents à accepter les immigrants comme des individus à part entière avec leur propre culture, leurs coutumes et leurs traditions. Réduire l'écart séparant ces deux points de vue constituait donc un défi majeur.

37. La Commission avait un deuxième souci, à savoir de corriger la conception erronée selon laquelle il y avait contradiction entre la souveraineté des Etats et les droits des migrants. Selon elle, une approche de la migration fondée sur les droits était ancrée dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et n'était pas incompatible avec le concept de souveraineté des Etats. S'il était vrai que quitter son pays pour ensuite y retourner était un droit fondamental, il n'existait en revanche aucun "droit d'immigrer" et les Etats n'avaient aucune obligation d'accorder le droit d'entrée ou d'entériner le concept d'un monde dépourvu de frontières formelles. D'autre part, la Commission estimait qu'il fallait clarifier et encourager l'application du droit international existant en la matière, mais non pas produire de nouveaux instruments internationaux régissant la question migratoire.

38. S'agissant de la question des migrants dans la société et de la tension potentielle entre diversité sociale d'une part et cohésion sociale d'autre part, l'acceptation mutuelle et la tolérance

multiculturelle devraient donner lieu à un processus bilatéral dynamique d'adaptation réciproque entre les migrants et leur pays d'accueil. Les migrants devraient jouir de tous leurs droits fondamentaux tout en respectant les valeurs de la société d'accueil. Étant donné les difficultés qui surviennent invariablement lorsque que des communautés immigrées et des minorités ethniques deviennent marginalisées ou aliénées et lorsque les nouveaux arrivants sont traités de manière incorrecte ou sont en butte à la xénophobie, il conviendrait d'insister plus particulièrement sur l'éducation et la formation des migrants, l'accès à l'emploi et la participation à la vie sociale du pays d'adoption, et sur une réelle possibilité d'accession à la citoyenneté. Tous les acteurs concernés étaient conjointement responsables de veiller à ce que l'intégration s'opère sur une base de respect mutuel et d'harmonie sociale.

39. M. S. Marchi, Commissaire, s'est félicité de constater que l'OIM, dans sa formulation de l'équation migratoire, avait mentionné à la fois les avantages et les opportunités. La migration avait joué un rôle positif dans la construction du Canada, son propre pays, comme de beaucoup d'autres. Il y avait, de par le monde, des millions de migrants qui contribuaient à l'avancement de leur société d'adoption, tout en apportant de nouvelles compétences, de nouvelles ressources et de nouvelles perspectives à leur pays d'origine, contribuant ainsi au développement. La migration était donc bien une force dynamique, à la fois pour les populations et pour le processus d'édification de communautés mieux armées. Des politiques appropriées s'imposaient de la part de tous les pays, sans quoi les coûts et les défis de la migration pourraient facilement en annuler les effets bénéfiques.

40. Selon sa propre expérience, il y avait lieu de tenir compte d'un certain nombre de points. Il appartenait aux pays d'adopter des politiques proactives, progressives et globales en matière migratoire, basées sur des critères clairs et équitables, de façon à ce que les migrants puissent bénéficier de conditions favorables, sans empêcher les pays concernés de conserver leur droit souverain de les accueillir ou non sur leur sol selon la légalité de leur statut. Très peu de pays, malheureusement, avaient adopté une telle approche. Beaucoup pratiquaient d'ailleurs la politique de la porte close, ce qui ne faisait qu'aggraver une situation migratoire déjà critique. Les Etats avaient en outre tendance à diviser le monde entre pays d'origine et pays d'accueil, alors que la plupart d'entre eux étaient les deux à la fois, à moins qu'ils ne soient également pays de transit. Il fallait que la volonté politique de créer des politiques migratoires progressives et éclairées ne reste pas un cas isolé si l'on voulait qu'elle aboutisse. Il fallait en outre que la société civile soit pleinement engagée dans l'élaboration et l'application de ces politiques, de façon à ce que tous les intéressés aient le sentiment d'être partie prenante. Dans ce contexte, le Canada avait obtenu un modeste succès par le biais des partenariats associant tous les niveaux au sein des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

41. On attendait également des pays qu'ils entretiennent en permanence un discours politique ouvert sur la migration, de façon à ce que la société soit rassurée sur le fait qu'elle gérait la migration et non qu'elle était gérée par elle. Faut d'un dialogue constructif, il fallait craindre de voir surgir des sentiments xénophobes.

42. Enfin, la question de l'efficacité d'intégration revêtait une importance primordiale. Les migrants autorisés à entrer dans un pays donné devaient être en mesure de devenir des membres à part entière de la société et contribuant pleinement à celle-ci. En déniaut aux migrants la possibilité de s'intégrer, on prenait le risque de voir se développer au sein de la société un cancer

qui déboucherait sur la marginalisation et les problèmes sociaux tant pour les citoyens que pour les gouvernements. L'orateur estimait même que s'il fallait traiter les migrants comme des citoyens de seconde catégorie, mieux valait carrément ne pas les laisser entrer dans le pays.

43. Pour conclure, il a félicité l'OIM pour la tenue de ce dialogue international. Le monde avait besoin d'un débat raisonné et dépassionné sur la question migratoire. Les habitants de la planète se déplaçaient massivement de jour en jour et il n'y avait pas de raison de penser que cela puisse s'arrêter. A l'avenir, il était probable que les gens mèneraient différentes carrières au cours d'une vie et qu'ils établiraient successivement leur domicile dans des pays différents. Il s'agissait donc de gérer les migrations à l'échelle planétaire pour en faire quelque chose d'efficace, de sûr et d'équitable.

44. M. N. K. Singh, Commissaire, a indiqué qu'il centrerait ses propos sur quelques considérations fondamentales. Le phénomène migratoire apparaissait tout à la fois comme l'une des causes et l'une des conséquences de la mondialisation dans la mesure où elle était mue par des changements technologiques de grande ampleur. Il y avait selon lui trois changements importants à signaler: premièrement, le fait que la distinction traditionnelle entre les produits agricoles, les produits de base et les services n'était plus aussi nette; deuxièmement, la possibilité de décomposer la production en unités micro-divisibles dans une quête d'efficacité, débouchant sur la délocalisation; et troisièmement, la facilité de transférer des capitaux, d'assurer des services et d'utiliser efficacement la main-d'œuvre et ses composantes.

45. Sur la scène mondiale, le premier défi à relever était de combiner la croissance économique basée sur la quête de productivité avec la création d'emplois dignes et rémunérateurs pour un grand nombre de personnes. Les Etats-Unis, tout comme les pays en développement d'Asie et d'Afrique, étaient aux prises avec ce problème. Une deuxième difficulté était celle posée par la situation au plan démographique, qu'il s'agissait de résoudre de la manière la plus appropriée pour la société humaine. Troisièmement, se posait également le problème de mettre en adéquation les schémas de croissance mondiale avec la qualité de vie, avec l'avènement d'un changement durable, et avec les efforts à déployer pour empêcher que la fracture numérique ne continue de s'accentuer. Quatrièmement, il fallait encore citer la quête mondiale pour l'énergie et pour la sécurité de l'approvisionnement énergétique à l'heure où les carburants fossiles se faisaient plus rares. La question migratoire était présente en filigrane dans chacun de ces domaines.

46. Quelles que soient les mesures prises par les gouvernements, le monde des affaires et le secteur privé entraîneraient les marchés et les innovations technologiques dans la direction offrant les meilleures perspectives de gains. Le débat sur la migration devait être recadré sur la toile de fond des changements mondiaux spectaculaires qui s'opéraient aujourd'hui. Cela exigeait une évolution des mentalités conduisant à une meilleure appréciation des coûts et des avantages, comme cela avait été clairement dit dans la présentation introductive faite par le directeur de MPR, mais aussi du type de gouvernance requis, comme souligné par Mme Ramphel et M. Jenny, afin d'assurer la coordination et de permettre l'avènement d'un ordre international susceptible de répondre aux défis économiques à venir et de s'accommoder de l'interdépendance des sociétés humaines.

47. Il estimait que ce dialogue lancé par l'OIM était révélateur de l'important changement d'attitude qui commençait à présenter la migration comme un domaine primordial requérant une attention collective.

48. Après que les membres de la Commission mondiale eurent tous prononcé leur déclaration, le président a invité les délégations à faire part de leurs commentaires et à poser leurs questions éventuelles.

49. Répondant aux points soulevés, les membres de la Commission mondiale ont expliqué que celle-ci avait été créée en janvier 2004 et que l'on attendait d'elle qu'elle rende son rapport au Secrétaire général des Nations Unies à la mi-2005. Elle était censée centrer ses travaux sur trois objectifs: premièrement, promouvoir un dialogue mieux informé et plus global, non seulement parmi les gouvernements, mais aussi entre les gouvernements et toutes les autres parties prenantes. Cette question était complexe et exigeait la participation de tous, y compris des migrants eux-mêmes.

50. La deuxième tâche de la Commission était d'analyser les lacunes et d'examiner les liens cruciaux entre les différents thèmes liés au phénomène migratoire, qu'il s'agissait de ne pas considérer isolément. Il était vital que la Commission examine les activités et les conclusions de toutes les autres institutions et tribunes mondiales liées à la migration afin d'en faire un ensemble homogène. Cela englobait les travaux de l'OIM.

51. La Commission avait été invitée à soumettre un projet de cadre normatif complet et cohérent susceptible d'aider la communauté mondiale à mettre au point un cadre politique constructif, de sorte que les parties prenantes puissent profiter des avantages potentiels de la migration. Le rapport final que la Commission devait soumettre au Secrétaire général était supposé conduire à des mesures et favoriser les progrès dans ce domaine. Les vues que pourraient exprimer des personnes étrangères à la sphère migratoire pourraient s'avérer précieuses et offrir une perspective différente de la question, raison pour laquelle les membres de la Commission mondiale appartenaient à des milieux divers: ils pourraient ainsi tirer parti de leur expérience propre et contribuer à exploiter le potentiel énergétique et politique de la communauté mondiale d'une manière profitable pour tous.

52. La Commission mondiale n'avait pas le statut d'une organisation et il n'était pas question qu'elle reste active au-delà de sa durée de vie prévue. Le rapport final serait soumis au Secrétaire général, à un certain nombre de parties prenantes, aux gouvernements et à la société civile au milieu de l'été 2005. La Commission était constituée d'un certain nombre d'experts internationaux et de personnalités et, dans les limites d'un calendrier précis, elle s'était fixé pour tâche d'organiser cinq grandes conférences régionales auxquelles devaient prendre part des gouvernements, des membres de la société civile, des groupes d'experts et des représentants d'organisations internationales concernées. Ce processus consultatif s'achèverait en mai 2005.

53. La Commission avait une approche très positive des nombreuses initiatives mises sur pied au niveau institutionnel. Plus nombreuses seraient les tentatives visant à cerner la complexité du fait migratoire et ses liens d'interdépendance, mieux cela vaudrait. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général avait estimé que les Nations Unies devraient étudier la question de plus près.

A un certain moment, il appartiendrait aux décideurs de déterminer quel chemin devraient prendre toutes ces initiatives mondiales et quel niveau de synergie devrait être employé.

54. Enfin, la Commission appréciait vivement la précieuse contribution que représentait le dialogue sur la migration internationale qu'entretenait l'OIM.

55. Réagissant à l'idée de valeur pouvant être ajoutée au rôle de l'OIM, les membres de la Commission se sont dits bien conscients de la lassitude générale constatée au sein du grand public face à la création incessante de nouvelles commissions et à la production de nouveaux rapports. Elle devait veiller à ce que ce rapport-ci constitue véritablement une valeur ajoutée, notamment sur le plan critique de la cohérence, ce qui représentait un vrai défi. Il fallait se doter d'une sorte de bureau d'échange, capable de coordonner les différentes activités et organisations concernées par le fait migratoire, afin d'aboutir à un certain niveau de clarté et d'orientation. Leur espoir était que ce rapport ferait l'effet d'un porte-voix politique et qu'il favoriserait le changement d'attitude déjà évoqué précédemment. Pour cela, il se devait analytique et technique, mais aussi politique. Il était grand temps que cette question soit gérée de manière plus cohérente, dans l'intérêt à la fois des migrants et des pays concernés.

56. A propos du cadre multilatéral régissant les mouvements temporaires, le Commissaire Marchi a exprimé l'opinion qu'un complément de débat sur la question, au cours des activités qui restaient inscrites à l'ordre du jour de la Commission, prêterait peut-être en faveur d'un tel instrument. Le Commissaire Singh a ajouté que la distinction entre le caractère de la migration temporaire, par opposition à la migration permanente, perdait tout son sens en raison de la nature et du rythme des changements technologiques et économiques en cours, et que cette question devrait sans doute être réexaminée.

57. Une délégation a fait observer qu'il existait différents types d'attitude ne correspondant pas à celles qui avaient été évoquées au cours du débat ayant eu lieu au panel spécialement consacré à la question et qu'un complément d'examen s'imposait si l'on voulait déterminer une attitude universelle, susceptible de permettre la gestion des changements et des mouvements humains actuels.

58. Les délégations présentes et le Président ont remercié les membres de la Commission mondiale pour leurs travaux et pour leurs exposés instructifs et propices à la réflexion.

c) Evaluation et mise en valeur de la migration: Exposés des orateurs de marque en plénière, suivi d'un débat général

59. Les membres du panel étaient Mme Carolina Barco, M. Des Browne, M. Viktor Ivanov, M. Riaz H. Khokhar et M. Qiao Zonghuai, ainsi que le commentateur, M. N. K. Singh.

60. Mme Barco, Ministre des Affaires étrangères de Colombie, a fait savoir qu'en raison des déplacements internes causés par les conflits entre groupes armés, le Gouvernement colombien avait entrepris de mettre en place un cadre juridique s'accordant avec les principes directeurs des Nations Unies sur les déplacements internes et avec les programmes interinstitutionnels du type du programme de l'OIM axé sur l'attention à apporter aux populations déplacées et aux communautés d'accueil dans les situations d'après-crise. Dans le cadre de ce dernier, 325 projets

avaient été lancés dans 86 municipalités à l'intention de plus de 480.000 personnes; Grâce à eux, différents services pouvaient être mis en place dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'investissement social et le logement, ce qui permettait de renforcer les institutions et les communautés dans les régions concernées par les déplacements de populations. Un autre programme de l'OIM, visant la réinstallation des populations déracinées, avait pour objet de venir en aide aux personnes les plus vulnérables victimes des déplacements forcés: les jeunes, les étrangers et les femmes chefs de ménage.

61. Quelque 10 pour cent de la population colombienne ont émigré entre 1996 et 2002, ce qui a amené le Gouvernement à lancer son programme intitulé *Colombia nos une*. Appuyé logistiquement et financièrement par l'OIM et le Fonds 1035, ce programme visait à renforcer les liens et à favoriser le dialogue avec les Colombiens de l'étranger, à les reconnaître comme membres actifs de la société et à mettre au point des politiques et des programmes publics de migration. Il mettait l'accent sur neuf domaines de recherche et programmes spéciaux pour migrants, tout en reflétant l'importance accordée au rôle que jouent les migrants dans la dynamique sociale, politique et économique de la Colombie. L'oratrice a remercié le bureau de l'OIM en Colombie pour les services consultatifs fournis en permanence à propos de la migration internationale, grâce à quoi le programme *Colombia nos une* avait bénéficié d'une prise de conscience accrue au sein du public et suscité l'intérêt des Etats Membres pour le financement de tels projets.

62. En 2003, les rapatriements de fonds, qui constituaient une source majeure de capitaux pour l'économie locale, régionale et nationale colombienne, s'étaient élevés à 3 milliards de dollars, et l'on estimait que le total serait porté à 4 milliards de dollars pour 2004, soit nettement plus que les prévisions de recettes des exportations traditionnelles. Il importait que les frais de transfert de fonds soient réduits et que des mesures soient mises en œuvre de façon à rendre plus facile la canalisation de ces fonds dans des investissements à moyen et à long terme, dans des projets générateurs de revenus et dans l'épargne.

63. En 2004, un partenariat interinstitutionnel avait été établi par l'OIM entre l'Etat, la société civile, les secteurs financiers et universitaires et les organismes multilatéraux afin de déterminer les incidences régionales et générales de la migration en Colombie. Les recherches menées à l'effet de mesurer l'impact des réseaux migratoires et les flux directs de capitaux liés aux migrations allaient faciliter les échanges d'informations, révéler la complexité des processus migratoires et leurs incidences pour les pays d'accueil et d'origine, tout en suscitant une attention accrue pour la situation vécue par les travailleurs migrants et pour l'importance de pratiquer des politiques publiques axées sur l'économie transnationale. Les migrants contribuaient à l'économie des pays dans lesquels ils travaillaient et à la formation des sociétés multiculturelles produites par la mondialisation.

64. L'OIM jouait un rôle important dans la lutte contre la traite des êtres humains en Colombie en apportant un soutien permanent aux institutions de l'Etat. Une réunion internationale qui s'était tenue à Bogota en juillet 2004 avait offert l'occasion de dialoguer sur la manière de combattre la traite des êtres humains plus efficacement et de renforcer les mécanismes de soutien aux victimes. D'autres initiatives interinstitutionnelles avaient été mises en place, dont un nouveau mécanisme de notification des cas de traite au sein des consulats colombiens. L'OIM et le Gouvernement colombien avaient également coopéré dans le cadre des programmes de retours

volontaires assistés mis en place à l'intention des migrants se trouvant en Espagne et en Angleterre, du soutien apporté aux accords conclus avec l'Espagne en matière de migration temporaire de main-d'œuvre, aux nationaux colombiens étudiant à l'étranger et aux migrants se trouvant au Canada et faisant partie du programme de migration sélective, ainsi que dans le cadre des stratégies visant à prévenir les maladies sexuellement transmissibles (MST) et le VIH/SIDA parmi les personnes déplacées, et à susciter davantage d'attention sur ces maladies.

65. A mesure que la Colombie progressait dans sa lutte contre la violence endémique et dans la démobilisation des groupes armés irréguliers, il importait que l'accent soit mis sur la réintégration sociale des enfants soldats et des jeunes combattants démobilisés, avec l'appui de l'OIM et de la communauté internationale. Le Gouvernement colombien se réjouissait de travailler étroitement à l'avenir avec l'OIM dans la gestion des flux migratoires.

66. M. Browne, Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni à la citoyenneté, à l'immigration et à la nationalité, s'exprimant sur l'approche de la politique migratoire par son pays, a informé l'assemblée que le Royaume-Uni prévoyait d'instaurer un système migratoire planifié et flexible, conçu pour répondre à la fois aux besoins économiques et aux obligations internationales. Les principaux objectifs d'un tel système étaient de favoriser la diversité culturelle et la cohésion communautaire, de promouvoir les droits et les responsabilités des migrants, de veiller à ce que les politiques migratoires favorisent le monde en développement, de maintenir l'intégrité du système et la confiance que le public place en lui et de remédier aux situations abusives et autres activités illégales. A condition d'être bien gérée, la migration servait de catalyseur à la croissance économique et au développement international. Elle était porteuse d'avantages tant pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, ainsi que pour les migrants et les membres de leur famille dans les pays d'origine. Les avantages que retirait le Royaume-Uni de la migration étaient de nature tant sociale qu'économique. Ainsi, les migrants pouvaient aider à épauler une population vieillissante, stimuler la productivité, apporter de la flexibilité au sein du marché du travail en offrant des compétences rares et en allégeant les difficultés de recrutement. Au Royaume-Uni, environ 15 % de la croissance économique dépendaient de l'immigration, à laquelle le pays était redevable de nouvelles entreprises et d'un climat d'innovation. Socialement parlant, la migration contribuait de manière sensible aux arts, à la littérature, aux sciences, au sport, à la vie publique et à la vie universitaire.

67. Dans une démocratie libérale, les migrants jouissaient d'un pouvoir d'achat plus élevé et d'une meilleure qualité de vie, et ils avaient la possibilité d'apprendre une nouvelle langue et de se familiariser avec une nouvelle culture. A leur retour dans leur pays d'origine, ils avaient ainsi beaucoup à offrir: de nouvelles compétences, une capacité économique accrue, de solides réseaux sociaux, politiques et commerciaux et une disposition à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie dans les pays en développement, complétant ainsi l'action des groupes expatriés et des programmes internationaux dans la promotion de la libre parole et de l'expression intellectuelle. Les pays d'origine bénéficiaient eux aussi de l'apport des migrants: environ 93 milliards de dollars avaient été envoyés dans divers pays en développement en 2003; les réseaux d'expatriés aidaient à transférer des connaissances et des idées, stimulaient l'éducation et le commerce et développaient les partenariats commerciaux à faible coût. Le travail à l'étranger pouvait également renforcer le niveau d'éducation de la population d'origine.

68. En effet, ce n'était pas une mince affaire que de faire face aux flux migratoires massifs générés à l'échelle mondiale par des offres de voyages internationaux à bas prix, par l'instabilité économique et politique et les catastrophes naturelles. Les pays d'origine couraient le risque de perdre un capital humain précieux si des mécanismes ou des systèmes d'incitation n'étaient pas mis en place pour encourager les immigrés à rentrer dans leur pays, cependant que les pays d'accueil pouvaient quant à eux se voir confrontés à des problèmes liés au manque d'intégration des immigrés. Pire encore, les migrants en situation de vulnérabilité risquaient d'être la proie de réseaux criminels et d'employeurs malhonnêtes.

69. En bref, une gestion efficace des flux migratoires revenait à tirer tout le profit possible des avantages de la migration et à en réduire les risques au minimum. Il appartenait aux gouvernements de travailler ensemble pour lutter contre les abus, combattre le crime organisé et l'embauche illégale et limiter les possibilités de migration irrégulière. Un succès significatif avait pu être obtenu dans la lutte contre l'immigration illégale organisée à l'aide de mesures telles que *Operation Reflex*, une équipe multi-agences mise sur pied au Royaume-Uni (une approche similaire avait été adoptée au niveau européen dans le cadre du programme de La Haye), et de mesures bilatérales coopératives telles que l'accord conclu avec le Nigéria pour lutter contre la traite des êtres humains. Il était essentiel de rendre les gens attentifs aux risques de la migration irrégulière et de lutter contre les causes profondes de l'émigration massive.

70. Une migration correctement gérée exigeait également des dispositions adéquates pour le rapatriement des migrants en situation irrégulière, notamment sous la forme de retours volontaires assistés. L'intégrité d'un système migratoire national exigeait un processus efficace de rapatriement forcé et la coopération avec les pays d'origine. Les politiques migratoires des pays d'origine devaient comprendre des dispositions portant sur la migration temporaire, telles que le régime applicable aux travailleurs agricoles saisonniers, afin de faciliter l'usage de la main-d'œuvre immigrée dans l'intérêt des employeurs, des consommateurs comme des participants aux programmes. Des pratiques éthiques de recrutement, telles que le code de pratique en matière de recrutement dans le secteur de la santé, dont le Royaume-Uni était l'initiateur, contribuaient à faire en sorte que les pays en développement ne soient pas dépouillés d'un capital humain précieux et encourageaient les migrants à maintenir des liens avec leur pays d'origine, ce qui avait souvent pour effet d'occasionner des investissements continus grâce aux rapatriements de fonds et aux intérêts commerciaux et autres transferts de connaissances et de savoir-faire. Afin d'appuyer le développement des pays d'origine, le Gouvernement britannique avait entrepris de mettre en place des partenariats avec le Nigéria et le Bangladesh, notamment, pour trouver le moyen de réduire les frais de transfert de fonds. Dans le but de promouvoir l'unité sociale et l'intégration, il avait en outre entrepris, conjointement avec l'OIM, d'élaborer un manuel précisant les droits et les responsabilités des migrants, et d'autres programmes devant aider les nouveaux arrivants à se faire une place dans la communauté d'accueil. S'agissant de l'avenir de la migration planifiée, il estimait que des techniques modernes et des moyens de recherche s'imposaient pour renforcer la compréhension qu'avaient les gouvernements des coûts et des avantages de la migration et des facteurs qui y contribuent. Une approche multilatérale du fait migratoire basée sur des responsabilités partagées était donc essentielle.

71. M. Ivanov, assistant du Président de la Fédération de Russie, a indiqué que son pays était confronté à de graves problèmes migratoires, à savoir les flux d'immigration irrégulière, une immigration liée au crime et l'exode massif de Tchétchènes en Ingouchie. L'OIM avait joué un

rôle déterminant dans l'aide apportée aux migrants tchéchènes désireux de rentrer dans leur pays, et la quête de solutions aux problèmes migratoires figurait en bonne place dans la liste de priorités du Gouvernement.

72. La mondialisation et la désintégration de l'Union soviétique avaient créé un climat d'incitation à la migration en Fédération de Russie. De plus, le niveau de vie relativement élevé de la Russie avait attiré des migrants de la Communauté des Etats indépendants (CEI), et une forte concentration de migrants dans différentes régions avaient mis à rude épreuve les systèmes d'enseignement et de soins de santé, occasionnant ainsi des tensions sociales.

73. La politique gouvernementale en matière de gestion des migrations adoptée en 2003, mettait l'accent sur les droits de l'homme et le règne du droit. Le franchissement des frontières par des terroristes, comme lors de la crise des otages de Beslan en 2004, était une source d'inquiétudes majeure et des négociations étaient en cours avec l'Union européenne afin d'assurer la sûreté des frontières et de prévenir l'immigration irrégulière et l'introduction clandestine de migrants.

74. Depuis 1996, la Fédération de Russie prenait une part active à la Conférence régionale de Genève sur la migration, une tribune bienvenue pour le dialogue international en la matière. Il serait utile qu'une réunion se tienne dans ce cadre en 2005 afin d'examiner les perspectives futures dans le domaine migratoire.

75. M. Ivanov a décrit la Commission mondiale sur les migrations internationales et l'Initiative de Berne comme des entreprises très utiles méritant un soutien sans réserve. Il s'est déclaré en faveur de la mise en place d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile et d'un régime d'exemption de visa sur le territoire de l'Europe, suggérant que des accords bilatéraux à l'instar de ceux conclus entre la Fédération de Russie et l'Allemagne, la France et l'Italie, pourraient simplifier le processus d'octroi de visa. Par ailleurs une base de données mondiale sur les passeports permettrait de prévenir la migration irrégulière et jetterait les bases de l'adoption de normes mondiales en matière de délivrance de documents d'identité. Il a demandé à l'OIM d'apporter son aide dans la création d'une base de données centrale destinée à aider les étrangers à trouver du travail en Fédération de Russie et à demander que son pays soit conseillé dans le domaine des décisions à prendre concernant l'asile, les questions de réfugiés et l'immigration irrégulière. Il a encore cité d'autres mesures visant à gérer plus efficacement les flux migratoires en Russie, parmi lesquels la mise au point d'un système automatisé de contrôle des arrivées et des départs d'étrangers.

76. M. Khokhar, Secrétaire d'Etat du Pakistan, a souligné que la crise économique de 1997-1998 en Asie avait eu des répercussions négatives sur la migration Sud-Sud et que les événements du 11 septembre 2001 avaient inscrit les questions de sécurité au centre de la migration Sud-Nord. L'image négative des migrants qui en avait résulté devait être corrigée.

77. La migration irrégulière tirait son origine du profond écart séparant les régions défavorisées des régions prospères. Le niveau de tolérance de la migration irrégulière était déterminé par les cycles économiques des Etats d'accueil, à quoi il fallait aujourd'hui ajouter l'aspect primordial de la sécurité auquel il convenait de donner une réponse collective, moyennant une étroite coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination. Le Pakistan avait pris des mesures pour combattre la menace du terrorisme tant sur son territoire qu'à l'étranger. Toutefois,

il demandait instamment qu'on ne laisse pas les préoccupations sécuritaires peser d'un poids excessif sur la migration et en gommer les effets positifs.

78. Il n'était ni réalisable ni souhaitable de tracer une séparation nette entre les coûts et les avantages de la migration. Par exemple, si l'exode des compétences était généralement considéré comme une perte pour les pays d'origine, il ne pouvait pas être considéré comme tel dans les Etats souffrant d'un excédent massif de main-d'œuvre qualifiée. Dans les pays d'accueil, étaient considérés comme effets néfastes de la migration, la concurrence que subissait la main-d'œuvre locale sur le marché de l'emploi, la tendance à l'abaissement des salaires, la sollicitation à l'excès des services sociaux et la fomentation de la discorde sociale. Pourtant, il existait des témoignages non négligeables du fait que ces effets néfastes étaient compensés par l'apport de nouvelles compétences, l'enrichissement de la culture locale, l'investissement et la consommation, à la fois en termes de marchandises et de logements. Des études récemment réalisées en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni avaient montré que les migrants généraient un gain fiscal net de 1,7 milliard de dollars et de 2,5 milliards de livres respectivement.

79. Pour appréhender plus complètement l'impact économique de la migration, davantage d'études s'imposaient concernant la mesure dans laquelle les grands pays de destination avaient bénéficié de l'apport des migrants et l'incidence qu'aurait une fermeture complète ou partielle des frontières aux migrants sur l'économie de certains pays clés.

80. La migration constituait en soi un puissant levier d'atténuation de la pauvreté. Les injections de fonds rapatriés dans certaines des régions du monde parmi les plus pauvres avaient probablement permis d'éviter de graves troubles sociaux. De façon surprenante, il fallait pourtant constater que les rapatriements de fonds n'étaient pas devenus le moteur du développement et de la croissance auquel on aurait pu s'attendre. Pour bon nombre de bénéficiaires, les rapatriements de fonds ne constituaient rien de plus qu'un moyen de survie, consacré à satisfaire uniquement les besoins de base: ils ne contribuaient pas à l'épargne et ne constituaient pas un substitut à l'investissement étranger direct, aux flux financiers préférentiels ou à des conditions commerciales plus équitables en faveur des pays en développement.

81. L'augmentation prévue de 50 % de la population mondiale d'ici à 2050 présentait un défi monumental, particulièrement pour les pays en développement. Cette situation entraînerait une augmentation correspondante du nombre des migrants. Le but commun à atteindre devait être de trouver des solutions capables de réduire au minimum la migration irrégulière et de tirer tout le parti possible de la migration régulière. La réponse devait être en partie cherchée dans les remèdes à apporter aux causes profondes de la migration. Une autre réponse à envisager était d'adopter une approche équilibrée de la gestion des flux migratoires, soit une combinaison de politiques et de mesures traditionnelles et non traditionnelles et un usage optimal des opportunités créées par la migration, moyennant une coopération étroite entre les pays de destination. Par exemple, des programmes éducatifs à l'intention des migrants et des sociétés d'accueil pourraient favoriser un esprit de tolérance et d'harmonie, encourager le respect des droits des migrants et s'opposer avec succès aux tendances racistes et xénophobes. Des projets de lutte contre la traite pourraient s'accompagner d'autres projets destinés à recenser les catégories de personnes vulnérables à la traite et leur offrir des opportunités d'auto-emploi. Des données pourraient être recueillies sur les changements démographiques dans les pays industrialisés afin de projeter les déficits futurs de main-d'œuvre et d'allouer des quotas de migrants. Les causes de la migration

irrégulière pourraient être identifiées en vue d'y apporter des solutions appropriées, notamment avec l'aide de la migration temporaire. Les personnes renvoyées de force dans leur pays pourraient y être réintégrées avec l'aide de projets financés par les pays de départ.

82. L'OIM jouait un rôle précieux dans la prise de conscience des différents aspects du phénomène migratoire. Au Pakistan, elle s'efforçait de susciter un débat sur la question et d'aider le Gouvernement à faire face au problème de la traite. Les consultations qu'elle avait organisées à Colombo en 2003 avaient joué un rôle décisif en focalisant l'attention sur les tendances et les défis migratoires en Asie. En octobre 2004, avec le concours du Gouvernement pakistanais, l'OIM avait organisé avec succès la participation des réfugiés afghans se trouvant au Pakistan à la toute première élection présidentielle se tenant en Afghanistan, contribuant en cela de manière non négligeable à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région.

83. M. Qiao, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, a indiqué que l'histoire mondiale apportait la preuve du fait que la migration régulière favorisait le développement économique et social et les échanges culturels entre les pays. La migration était un résultat inévitable du développement de la société humaine et un symbole important de la progression de l'humanité.

84. Selon lui, le monde moderne connaissait un phénomène migratoire présentant deux facettes. D'une part, la mondialisation et la rapidité des progrès scientifiques et technologiques avaient créé des conditions propices aux flux de populations à la surface du globe; d'autre part, la migration n'allait pas sans poser de nouveaux défis en raison de l'écart qui ne cessait de se creuser entre le Sud et le Nord, de la lenteur de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et de la marginalisation de nombreux pays en développement. Le terrorisme, le trafic de stupéfiants, la criminalité transnationale et d'autres menaces internationales à la sécurité venaient compliquer encore la situation de la migration ordonnée sur le plan mondial.

85. Face à ce constat, la première chose à faire était d'avoir une approche appropriée des migrants, qu'il ne convenait pas de considérer sous un angle négatif. Au contraire, un flux normal de migrants était dans l'intérêt de tous les pays. Deuxièmement la cause des problèmes migratoires – l'irrationalité de l'ordre politique et économique international – devait être prise en compte. La solution fondamentale face à la migration irrégulière était de combler progressivement l'écart entre pays riches et pauvres, de travailler à un développement économique partagé et d'œuvrer à une justice sociale généralisée. Les pays industrialisés devraient aider les pays en développement par un apport de capitaux, le commerce, l'allègement de la dette, l'aide technique et la mise en valeur des ressources humaines. Les pays en développement devraient quant à eux accélérer la coopération Sud-Sud et appliquer des expériences utiles en provenance d'autres pays.

86. Il y avait une troisième mesure à prendre, à savoir d'améliorer les politiques, les lois et les règlements nationaux. Les politiques restrictives avaient pour effet de faire obstacle à la migration légale et ordonnée. Certains pays confondaient la migration irrégulière avec l'asile. La communauté internationale devrait œuvrer à améliorer les politiques migratoires dans tous les pays et à protéger les droits et intérêts légitimes des migrants. Des mesures devraient également être prises pour renforcer les échanges et la coopération au niveau international. Tous les pays d'origine, de transit et de destination étaient conjointement responsables de la gestion efficace des

flux migratoires et de la lutte contre les activités de migration illégale. Les organisations internationales et régionales telles que l'OIM pouvaient jouer un rôle plus important dans la promotion de la coopération internationale et dans l'aide à apporter à la mise en valeur des capacités des pays en développement.

87. Une autre mesure à prendre était de réprimer sévèrement les activités de traite des êtres humains et d'introduction clandestine de migrants menées par des organisations criminelles transnationales. Une prise de conscience s'imposait du fait que les migrants irréguliers étaient des victimes et non pas seulement des contrevenants à la loi, et qu'il convenait de les traiter avec humanité. Enfin, des études complètes faisant appel à une technologie avancée devraient être réalisées à propos de questions telles que les mouvements secondaires, les migrations internes et la migration irrégulière. La Commission mondiale sur les migrations internationales avait organisé plusieurs dialogues régionaux en 2004 et la Chine se réjouissait de lire son rapport final.

88. Le Gouvernement chinois avait pris un certain nombre de mesures concernant les migrations, telles que la mise en place d'un système de cartes vertes destiné à faciliter la sortie, l'entrée et le séjour des étrangers remplissant les conditions pour un séjour permanent en Chine, l'augmentation du nombre et l'expansion des fonctions des structures habilitées à délivrer des visas et la simplification des procédures d'octroi de visa, l'ouverture d'un plus grand nombre de voies touristiques vers l'outre-mer et la normalisation de la gestion des questions de tourisme dans les zones frontalières. La Chine était fermement opposée à la migration irrégulière et réprimait sévèrement la criminalité transnationale organisée telle que l'introduction clandestine de migrants et la traite des êtres humains. Elle déployait des efforts pour sensibiliser davantage le grand public aux lois et aux politiques pertinentes ainsi qu'aux risques de la migration irrégulière.

89. La Chine avait coopéré avec plus de 40 pays dans la lutte contre les entrées et sorties illégales du territoire. Elle participait activement aux mécanismes régionaux de coopération tels que le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant, et les Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (APC). Depuis qu'elle avait obtenu le statut d'observateur à l'OIM en 2001, elle avait utilement coopéré avec l'Organisation.

Débat général

90. Le commentateur s'est demandé si la répression de la migration irrégulière donnerait des résultats dans le cas où les pays ne réussiraient pas à adopter une politique plus libérale concernant la migration régulière. La question des pays qui renonçaient à la délocalisation à l'étranger, préférant recourir à la migration irrégulière pour rester concurrentiels en maintenant les salaires à un bas niveau chez eux méritaient également qu'on s'y attarde.

91. M. Browne a fait savoir que le Royaume-Uni avait actuellement l'un des marchés du travail les plus performants du monde, grâce à un système de gestion des migrations de plus en plus généreux permettant précisément d'accéder au marché du travail. Les permis de travail étaient délivrés sur la base des demandes fournies par les employeurs et leur nombre avait considérablement augmenté ces dernières années. Le Royaume-Uni était également l'un des rares Etats européens à avoir ouvert son marché du travail aux nouveaux membres de l'Union européenne, ce qui s'était traduit par l'arrivée de 90.000 travailleurs de l'étranger,

essentiellement sur des contrats de courte durée, et qui avaient ainsi apporté avec eux des compétences dont le pays avait bien besoin. Il n'existait aucune preuve tangible d'un abaissement des salaires dû à l'arrivée de ces migrants. Au contraire, l'approche comparativement libérale de la gestion des migrations et le fait d'avoir encouragé les travailleurs possédant des compétences spéciales à investir des secteurs spécifiques avait profité au marché du travail, aux conditions salariales et à la croissance. Il jugeait donc regrettable que le marché illégal décrit par le commentateur ait pu voir le jour, bénéficiant d'une conspiration entre ceux qui facilitaient l'entrée illégale sur le territoire et ceux qui embauchaient ces personnes dans des conditions également illégales. Le Gouvernement avait l'obligation de s'en prendre à la migration irrégulière s'il voulait garder la confiance de l'électorat: la répression de cette forme de migration était pour lui le seul moyen d'assurer l'approbation, par la population, d'un accès accru au marché du travail et d'un programme planifié de migration.

92. M. Khokhar, constatant que les délocalisations avaient été un thème majeur de la campagne électorale récente aux Etats-Unis, a estimé qu'il conviendrait de les encourager si l'on voulait s'opposer avec succès à la migration irrégulière et décourager les employeurs occidentaux de faire appel à des migrants non autorisés. Par ailleurs, la plupart des personnes arrêtées lors de la campagne antiterroriste menée par le Pakistan avaient été conduites à se rallier à des organisations terroristes sous l'effet des privations et du chômage, et non par idéologie. L'investissement étranger direct dans les pays en développement se traduirait par des créations d'emplois, lesquelles auraient à leur tour un effet dissuasif sur l'émigration.

93. M. Qiao, quant à lui, a affirmé qu'en Chine, la progression rapide de la mondialisation et la distribution inéquitable des dividendes économiques qui en résultaient avaient conduit bon nombre de nationaux à partir en quête d'un emploi à l'étranger. Le gouvernement réfléchissait actuellement à la manière de les faire revenir au pays. La Chine combattait la migration irrégulière de deux façons: en réprimant sévèrement les contrevenants et en faisant appel aux médias pour éduquer la population sur les questions de droit.

94. M. Ivanov a expliqué que la Fédération de Russie était très intéressée à encourager l'émigration en direction de son territoire et à l'intérieur de celui-ci, mais qu'il lui fallait d'abord moderniser sa législation afin de protéger les droits des migrants. Les salaires extrêmement bas payés à des millions de migrants irréguliers travaillant en Russie avaient un effet néfaste sur l'économie. La Russie s'efforçait également de réduire les obstacles à la naturalisation et de mettre sur pied un mécanisme permettant d'accorder un statut légal aux migrants et donc de permettre que les rapatriements de fonds effectués vers les pays d'origine ne transitent pas par le marché gris ou le marché noir.

95. La Colombie se trouvait dans une situation particulière. Comme l'a expliqué Mme Barco, les gens quittaient le pays pour des raisons de sécurité autant que pour des motifs liés à la situation économique. Le gouvernement avait agi sur les deux fronts et le programme *Colombia nos une* visait à encourager les migrants colombiens à retourner dans leur pays en les informant de l'amélioration de la situation et en faisant appel à leurs compétences et leurs expériences nouvellement acquises au lieu de leur reprocher d'avoir pris part à l'exode des cerveaux. Aujourd'hui, l'Espagne proposait de régulariser la situation de nombreux migrants irréguliers car une étude économique avait montré qu'elle avait besoin de jeunes travailleurs intégrés à

l'économie formelle et payant des impôts. Avec l'aide de l'OIM, la Colombie avait entrepris une étude sur les migrants colombiens en Espagne.

96. Le commentateur a affirmé qu'aucune conclusion générale ne pourrait être tirée de ce qu'il était convenu d'appeler l'exode des cerveaux. Certains pays n'étaient pas en mesure d'offrir un emploi à tous leurs travailleurs qualifiés, et ceux-ci se voyaient donc dans l'obligation d'émigrer, tandis que d'autres, et c'était notamment le cas en Afrique, souffraient d'une pénurie de compétences. Toute conclusion dans ce domaine devrait forcément faire état des multiples facettes du problème et tenir compte des expériences vécues au niveau des pays, des secteurs et des régions.

97. M. Browne a pour sa part préféré utiliser l'expression "circulation des compétences", dans laquelle il entendait englober les compétences acquises sur les marchés du travail du Royaume-Uni et bénéficiant en retour aux pays d'origine. Le Département du code de pratique en matière sanitaire du Royaume-Uni était chargé de veiller à ce que les recrutements effectués outre-mer ne portent pas atteinte aux systèmes de soins de santé des pays en développement, mais dans la pratique, il était difficile d'empêcher des individus d'émigrer de leur propre initiative ou des agences privées opérant de plus en plus souvent au sein des pays industrialisés de recruter dans les pays en développement. Il fallait une prise de conscience du fait que, si les pays industrialisés devaient recruter sur le marché international, il leur appartenait d'aider davantage de nationaux des pays en développement à acquérir les compétences dont avait besoin l'Occident.

98. Le commentateur a souligné que tous les membres du panel s'entendaient sur les conséquences bénéfiques des rapatriements de fonds, alors que le coût moyen des transferts de fonds restait à un niveau anormalement élevé. Il s'est posé la question de savoir quelles mesures pourraient être prises dans le contexte de la coopération internationale pour faciliter les rapatriements de fonds et faire baisser les coûts de transfert.

99. M. Khokhar a indiqué que les frais de transfert des fonds rapatriés pourraient être révisés à la baisse dans la mesure où les banques seraient privatisées, comme cela s'était produit au Pakistan. La question de l'usage fait de ces fonds rapatriés était une question importante. Les familles en dépendaient pour leur survie et, au Pakistan du moins, ils étaient également mis à profit dans des secteurs non productifs tels que celui des biens immobiliers. Cela entraînait de graves problèmes économiques pour le pays.

100. Le commentateur a posé la question de la gouvernance: au niveau national, dans la plupart des pays, la question migratoire faisait partie des attributions de plusieurs ministères; au niveau régional, cette question ne recevait encore qu'un traitement relativement modeste; quant au niveau international, bon nombre de conventions restaient encore à ratifier et les questions de migrations internationales relevaient de différentes organisations. Par conséquent, il y avait un besoin de convergence, de coordination et de symétrie d'action à tous les niveaux.

101. Le Directeur général a indiqué que l'économie mondiale apportait elle aussi sa part de gouvernance. Des tensions existaient entre les forces du marché d'une part et la façon de les réguler d'autre part. Il en a donné pour exemple les contrôles effectués aux frontières: les forces du marché attiraient les travailleurs qui représentaient un facteur de production, mais les règles existantes avaient pour effet de les catégoriser automatiquement comme travailleurs réguliers ou

irréguliers en fonction des documents dont ils étaient détenteurs. Un autre exemple était celui du système bancaire, où la privatisation pouvait entraîner une baisse des frais de transfert, alors que la libéralisation des marchés devait s'effectuer avec précaution compte tenu des questions de sécurité. Il a prédit que les rapatriements de fonds seraient plus soigneusement réglementés à l'avenir, tout en sachant qu'un certain nombre de migrants seraient réfractaires à ce type de réglementation par manque de confiance en leur propre gouvernement. Il a en outre relevé l'ironie du constat selon lequel les rapatriements de fonds étaient dans une large mesure dépensés en biens de consommation importés dans le pays, ce qui revenait à une réexportation des fonds. Il se pouvait en effet que les migrants soient peu désireux de voir ces fonds imposés ou absorbés dans des entreprises communautaires à caractère social.

102. Le Président a souligné l'importance accordée par le Mexique au respect des droits des migrants et le fait que ce pays avait signé la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le débat sur la migration, cependant, devrait être élargi non seulement à la protection des droits humains, des droits économiques, de la prévention du crime et de la lutte contre le terrorisme, mais aussi à toute une série d'autres aspects également. Le dialogue de haut niveau sur la migration internationale et le développement que les Nations Unies avaient prévu d'organiser en 2006 offrirait l'occasion d'aborder toutes ces questions. Un autre orateur a estimé qu'il y avait de nombreux avantages économiques, culturels et sociaux à récolter d'une gestion ordonnée des migrations; il était donc essentiel de trouver le moyen d'incorporer à la solution la planification de la migration avant de prétendre relever les défis qu'elle posait.

103. Deux orateurs ont souligné la nécessité d'un type de gouvernance et demandé dans quelles mesures des procédures de fixation de normes pourraient conduire à une convention relative à une régulation appropriée des flux migratoires.

104. M. Khokhar a répondu que plusieurs organismes des Nations Unies réfléchissaient à la question et qu'un certain nombre de conventions pertinentes attendaient toujours d'être ratifiées. Il lui paraissait important que les questions de gouvernance soient examinées par les régions elles-mêmes. Un effort accru de dialogue s'imposait entre les pays industrialisés et les pays en développement et une réunion au sommet devrait être envisagée afin de débattre des questions migratoires. Selon lui, il était difficile d'instaurer un contrôle efficace des frontières et de faire appliquer les nombreuses lois existantes en matière de migration car les appareils nationaux n'étaient pas suffisamment bien armés pour ce faire.

105. De l'avis de M. Browne, la migration planifiée faisait clairement partie de la solution, tout comme le développement des partenariats – par exemple entre le pays d'accueil et le secteur privé – sur la base de la responsabilité sociale. Les employeurs devaient veiller à ce que les travailleurs étrangers soient traités de manière appropriée et sur un pied d'égalité avec les travailleurs locaux.

106. De l'avis de M. Ivanov, tant les pays de départ que les pays d'accueil bénéficiaient de la migration. Pour assurer la meilleure utilisation et le meilleur contrôle possibles de la force de travail des migrants, il était nécessaire de créer un mécanisme capable de favoriser la coopération internationale et le partage d'expériences en matière de migration planifiée.

107. Le commentateur a indiqué que l'OIM s'était placée dans une position lui permettant de jouer un rôle important dans la gestion des questions complexes de la migration et que des efforts étaient faits aux niveaux national, régional et international dans le sens d'une meilleure gestion des migrations. Dans le même esprit, un membre a fait observer que le rôle de l'Organisation avait évolué, puisqu'elle ne se bornait plus seulement à transporter des personnes, mais qu'elle leur venait également en aide et apportait une coopération technique dans de nombreux domaines et, dans certains cas, facilitait les activités de recherche et d'analyse des gouvernements. Il lui semblait que la Commission mondiale sur les migrations internationales devait être informée de ces fonctions et que la question des relations entre l'OIM et les Nations Unies devrait être débattue. L'Organisation devrait se voir attribuer un rôle correspondant aux vastes responsabilités qui lui étaient confiées et au ferme soutien que lui témoignaient ses Etats Membres. Le commentateur a estimé que ces vues devraient être portées à l'attention de la Commission mondiale.

108. Un autre membre a relevé qu'il y avait eu un changement d'attitude à l'égard des migrants et de la politique migratoire, ainsi qu'un changement d'attitude des migrants à l'égard de leur propre statut : ils n'avaient plus honte d'être migrants. Selon lui, la gouvernance, la volonté politique des secteurs public et privé de travailler pour le bien commun, et un volume adéquat de ressources étaient des conditions préalables indispensables à une gestion efficace des migrations. Par conséquent, l'intégration régionale semblait être un bon point de départ pour la recherche de nouvelles approches des politiques migratoires. Il s'est demandé si des recherches avaient été faites concernant les avantages qu'il pouvait y avoir à instaurer des conditions de travail similaires dans les pays d'une même région et quant au rôle que pouvaient jouer les ministères de l'emploi dans l'avènement d'un changement d'attitude à l'égard de la migration et des politiques migratoires.

109. M. Browne a répondu qu'il n'était pas au courant d'un tel travail de recherche; en fait, on déplorait un manque d'information pouvant guider le développement des politiques migratoires. Au Royaume-Uni, le Ministère de l'emploi et le Département du travail et des retraites coopéraient à la mise au point d'un programme de recherches devant déboucher sur une politique saine et basée sur des faits concrets. A ce propos, le Directeur général a fait état du travail d'orientation mené par l'OIM à l'intention des ministères de l'emploi de dix pays asiatiques, visant à mieux coordonner et rationaliser leurs politiques et leurs stratégies en matière d'emploi.

110. Faisant part de sa communauté de vues avec M. Khokhar sur le fait que les rapatriements de fonds ne pouvaient pas se substituer à l'investissement étranger, un délégué s'est demandé si les gouvernements pourraient prendre des mesures visant à orienter les rapatriements de fonds de façon à ce qu'ils soient investis dans des petites et moyennes entreprises et dans des micro-projets, afin d'en maximiser les effets. Le commentateur a estimé pour sa part qu'il fallait trouver un équilibre entre le désir de canaliser les rapatriements de fonds dans des investissements productifs et créateurs de biens et la tentation de surréglementer les ressources privées et d'exercer une microgestion de ces dernières, ce qui aurait un effet néfaste. M. Khokhar a ajouté que la paix, la stabilité et la bonne gouvernance étaient essentielles si l'on voulait que les migrants aient confiance en leur propre gouvernement et si l'on voulait créer un environnement qui les incite à rapatrier des fonds dans leur pays, ajoutant que des plans d'investissement devraient être conçus à l'intention des migrants se trouvant à l'étranger, par exemple en les encourageant à acheter des actions dans des sociétés du secteur public. De l'avis de M. Qiao, la gouvernance internationale

devait déboucher sur la réglementation. Une organisation devrait être désignée pour coordonner les relations entre pays de départ et pays d'accueil et les gouvernements devraient eux aussi mettre l'accent sur la coordination. Mme Barco a souscrit aux propos du Directeur général, pour qui le débat avait jeté un éclairage significatif sur la question de la migration transnationale. Ce débat devrait être poursuivi dans un cadre élargi afin de définir des politiques et de dresser un tableau plus complet de la question migratoire.

111. En conclusion, le commentateur a indiqué que la migration internationale était l'un des défis les plus complexes de cette décennie en ce sens qu'elle posait toute une série de questions telles que la migration illégale par opposition à la migration légale, le lien entre développement et migration et la dimension humaine de la migration. La migration planifiée semblait être l'approche la plus raisonnable pour répondre à toutes ces questions. Les attitudes à l'égard du phénomène migratoire avaient changé elles aussi. La migration était considérée comme un catalyseur et non plus seulement comme la conséquence de la mondialisation. Des efforts devaient être consentis aux niveaux national, régional et international pour faire en sorte que tout le parti possible puisse être tiré de la migration et pour que les risques qu'elle comporte soient réduits au minimum.

d) Rétrospective de l'année écoulée: regard sur quelques développements et événements politiques en 2004

112. Les présentateurs, M. Ian de Jong, Mme Sophie Kalinde, M. Dominik Langenbacher, M. Manolo Abella, Mme Diane Vincent et M. Alejandro Jara, ont pris la parole et répondu tour à tour aux questions qui leurs étaient posées.

113. M. de Jong, représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, représentant Mme Rita Verdonk, Ministre de l'Immigration et de l'Intégration, a appelé l'attention sur le fait que le Gouvernement néerlandais avait fait de la migration l'une de ses priorités au cours de sa présidence de l'Union européenne et déclaré qu'il était manifestement nécessaire que tous les gouvernements du monde s'attachent à gérer et réguler les flux migratoires, d'abord en raison du lien manifeste entre les mouvements sûrs et contrôlés d'individus et la sécurité, et ensuite en raison de la nécessité de garantir la protection assurée par la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. A ce propos, il était essentiel d'établir des procédures claires et conjointes et de mettre au point un nouveau projet pour l'avenir.

114. Même si l'Union européenne n'avait pas encore commencé à harmoniser ces différentes approches nationales de la politique et de la législation en matière migratoire, l'adoption récente par le Conseil européen d'un programme pluriannuel consacré à la liberté, à la sécurité et à la justice – connu comme le Programme de La Haye – avait constitué une avancée significative et était révélatrice des progrès accomplis depuis que les bases du programme avaient été jetées cinq ans auparavant. En considérant la participation du Gouvernement néerlandais à la mise au point du programme, il a fait observer que bon nombre des obstacles à son adoption avaient pu être surmontés avec la signature du traité constitutionnel de l'Union européenne en octobre 2004. Le Gouvernement néerlandais avait tenté d'associer les organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que le grand public dans son ensemble, à la phase préparatoire.

115. Le principal objectif du programme de La Haye était d'améliorer les capacités communes de l'Union européenne et de ses Etats Membres à garantir les droits fondamentaux, et d'assurer les garanties minimales de procédures et l'accès à la justice. Il visait à protéger les personnes démunies, à réguler les flux migratoires et à contrôler les frontières extérieures de l'Union, et entendait relever certains défis tels que la criminalité transfrontalière organisée et le terrorisme. Il reflétait en outre l'objectif que s'était fixé l'Union d'adopter un système commun d'asile à l'échelle de l'Europe avant la fin de 2010 et préconisait l'intégration des migrants jugée vitale pour la stabilité et la cohésion sociale. En reconnaissance de l'importance d'une approche commune du développement dans le domaine de la migration de main-d'œuvre, le Conseil européen avait invité la Commission européenne à présenter un plan sur la migration légale d'ici à la fin de 2005, dans lequel l'accent serait notamment mis sur l'introduction des procédures d'admission répondant aux demandes fluctuantes de la migration de main-d'œuvre.

116. Durant ses préparatifs en vue d'assurer la présidence de l'Union européenne, le Gouvernement néerlandais avait souligné l'importance de la protection internationale et du besoin de coopération avec les pays tiers, surtout dans les zones en conflit, afin d'empêcher que les candidats migrants ne se tournent vers les filières d'introduction clandestine de migrants, d'aider les pays à faire face à l'arrivée de réfugiés et de faire en sorte que les fonds disponibles soient dépensés de manière efficace. Dans ce contexte, le Conseil européen avait récemment décidé de mettre au point des programmes régionaux de protection en partenariat avec des pays tiers et en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). L'Union européenne était prête à aider les pays géographiquement proches de son territoire et confrontés à des mouvements massifs de populations transitant en direction de l'Union afin qu'ils puissent améliorer leurs méthodes de gestion des flux migratoires et assurer une protection efficace aux réfugiés. Pour assurer le retour efficace des migrants en situation irrégulière et des demandeurs d'asile déboutés, une politique d'expulsion et de rapatriement avait été adoptée de commun accord par l'Union européenne, sur la base de normes communes.

117. Le programme de La Haye répondait également à la question de la gestion des flux migratoires et soulignait l'importance de l'abolition des contrôles frontaliers internes et de la surveillance des frontières externes de l'Union. En conséquence, une agence européenne de contrôle des frontières devait être créée en mai 2005 afin de coordonner la coopération aux frontières extérieures de l'Union, et un fonds de gestion des frontières serait créé d'ici à la fin de 2006. La Commission européenne avait été invitée à mettre au point un plan, dans le courant de 2005, afin de prévenir la traite des êtres humains, considérée comme une crise humanitaire majeure.

118. La mise en place de systèmes harmonisés et d'une approche cohérente était la seule façon d'assurer l'identification efficace des individus qui traversaient des frontières de manière illégale. Des tentatives seraient faites afin de maximiser l'efficacité des systèmes d'information existants, et les efforts actuellement déployés pour incorporer les identifiants biométriques aux documents de voyage, aux permis de séjour et aux visas seraient poursuivis. Des efforts seraient également faits pour mettre au point des normes minimales concernant les cartes d'identité nationales. Notant que la gestion des migrations pourrait s'avérer être le facteur le plus pertinent dans la prévention des tensions sociales, et donc l'une des questions politiques les plus importantes pour les années à venir, les Pays-Bas continueraient d'œuvrer durant leur présidence et au-delà aux

efforts actuellement déployés aux niveaux européen et international en vue d'harmoniser les approches nationales de la politique et de la législation en matière migratoire.

119. En conclusion, il n'était plus possible de considérer la question migratoire et le développement comme des domaines politiques distincts. Selon lui, les questions concernant les conséquences de l'exode des compétences, les rapatriements de fonds et l'immigration devaient être traités comme un tout indissociable. Le but du document de politique nationale de son pays sur la migration et le développement était de développer une politique étrangère intégrée en la matière.

120. En réponse à la question posée par un délégué concernant la perception, par l'Union européenne, du lien entre migration et développement et la façon dont elle entendait promouvoir l'intégration des migrants, M. de Jong a répondu que, même si la migration avait traditionnellement été considérée comme le résultat de situations de crise, il apparaissait de plus en plus évident qu'il s'agissait d'un phénomène bien plus large résultant de la mondialisation. L'Union européenne reconnaissait l'importance d'examiner non seulement le lien entre migration et développement, mais aussi les raisons sous-jacentes de la migration, les effets des mouvements migratoires sur l'économie des pays d'origine et la manière dont la migration pourrait servir les objectifs du développement. La migration temporaire et les rapatriements de fonds constituaient eux aussi des thèmes importants dont il faudrait débattre à l'avenir.

121. Constatant que certains des problèmes qui avaient surgi ces dernières années à propos de l'intégration revêtaient un caractère politique extrême, il a souligné que l'intégration était une préoccupation mondiale et non simplement nationale. Le fait d'œuvrer au niveau européen pour améliorer l'intégration des migrants dans la société aurait un effet positif pour les migrants et pour l'Europe dans son ensemble. L'intégration stimulerait la croissance économique, compenserait les effets d'une société vieillissante, soutiendrait le marché du travail à court et à long terme et renforcerait la diversité culturelle.

122. Mme Kalinde, observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies, a déclaré que la migration était un phénomène qui avait existé de tout temps et que la plupart des problèmes que rencontraient aujourd'hui les migrants tenaient à des attitudes inappropriées. Si les premiers êtres humains étaient effectivement apparus sur le continent africain, la majorité de la population mondiale devait être considérée d'une façon ou d'une autre comme des migrants et faisait donc partie de la diaspora africaine.

123. Depuis quelques décennies, la dégradation des conditions politiques, sociales, économiques et environnementales, ainsi que la mauvaise gouvernance, les conflits armés et la pauvreté, avaient créé une situation de crise dans 16 des 53 pays africains et conduit 20 millions de travailleurs africains avec les membres de leur famille à émigrer volontairement ou non. De nombreuses populations des régions frontalières connaissaient une situation instable, due en partie à la guerre, mais pour l'essentiel à des raisons économiques. Cette situation ne serait pas aussi grave si l'Afrique jouissait d'une certaine indépendance économique. Alors que le continent africain ne comptait qu'environ 9 % des migrants du monde, les migrations internes et régionales qui s'y produisaient étaient d'une plus grande ampleur que dans toute autre région. Tout comme les forces motrices de la migration étaient diverses, les réponses qu'il s'agissait de donner aux facteurs internes et externes étaient également variables. La mondialisation facilitait les

mouvements de populations à l'intérieur du continent, tout comme le fait que les frontières à l'intérieur de l'Afrique étaient souvent invisibles. Il était regrettable que les migrations irrégulières et non contrôlées mettent en péril les relations entre pays et l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil.

124. En 2001, conscient des défis que posaient les flux de migration irrégulière, la traite des êtres humains, le VIH/SIDA et l'ampleur de l'exode de compétences sur le continent africain, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'Unité africaine (devenue par après l'Union africaine) a adopté un cadre stratégique de politique migratoire en Afrique. Ce cadre stratégique avait pour but d'encourager les Etats à intégrer les questions liées aux migrations dans leurs ordres du jour nationaux et régionaux, de concourir à la libre circulation des personnes, de renforcer la coopération interrégionale et intrarégionale en matière migratoire et de créer un environnement propice à la participation des migrants, et plus particulièrement des diasporas, au développement de leur propre pays. En accord avec cette décision, un document avait été rédigé et présenté à la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine pour examen et adoption futurs.

125. Comme suite à une décision adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en juillet 2002, à l'effet de promouvoir la participation de la diaspora africaine aux programmes de l'Union, l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement avait approuvé l'inclusion d'une nouvelle clause dans l'acte constitutif de l'Union africaine, invitant et encourageant la pleine participation de la diaspora africaine à l'édification de l'Union africaine. Une décision avait également été prise d'inviter la diaspora à devenir la sixième sous-région de l'Afrique.

126. Dans le contexte de la Communauté économique africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la migration était de plus en plus reconnue comme un moteur de coopération régionale et d'intégration. L'accord de partenariat conclu entre l'Union européenne et le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, le 23 juin 2000 à Cotonou (Bénin), avait mis en lumière la nécessité de mettre en œuvre des programmes de coopération nationale et régionale, en ce compris des programmes permettant de mettre à profit les compétences des migrants. Le cadre stratégique appelait à la création d'un espace économique unique en Afrique, d'une citoyenneté africaine commune et d'une démocratie continentale. La coopération et le dialogue entre les pays concernés par la migration devaient être encouragés si l'on voulait rendre possible l'intégration régionale et garantir les droits des migrants. Il était essentiel pour les Etats africains de travailler ensemble à la mise au point de politiques migratoires objectives permettant de remédier aux problèmes se posant dans ce secteur, de prévenir les effets néfastes liés à la migration, notamment l'exode de main-d'œuvre qualifiée et de protéger les migrants en situation irrégulière, et plus particulièrement les femmes et les fillettes. Des politiques de développement économique et social devaient être mises en œuvre dans un contexte élargi aux niveaux national, régional et continental, avec la participation de toutes les parties prenantes. Depuis quelques décennies, l'accès plus facile à l'éducation, la participation accrue des femmes dans le marché du travail et l'amélioration des conditions d'emploi des femmes avait conduit à la féminisation de la migration, qui constituait l'une des tendances les plus significatives des flux migratoires internationaux intervenus récemment.

127. Même si les avantages des rapatriements de fonds se faisaient surtout sentir au niveau individuel, ils n'en constituaient pas moins une source majeure de devises et exerçaient un effet

significatif sur la balance nationale des paiements. Les rapatriements de fonds avaient également constitué une part substantielle du produit national brut dans bon nombre de pays, dépassant parfois largement les flux financiers en provenance de l'étranger. Il fallait qu'ils soient utilisés au service du développement des pays d'origine. La mise au point d'une politique internationale en matière de rapatriement de fonds ne devait pas se faire au désavantage des africains.

128. L'incorporation du Programme de migrations pour le développement en Afrique (MIDA) de l'OIM dans les politiques et stratégies migratoires actuellement à l'examen en Afrique exigeait l'adoption d'une approche plus souple des nouvelles tendances migratoires. Il fallait que l'accent soit mis sur la mobilité des migrants afin de les encourager à maintenir et renforcer leurs relations avec leur pays d'origine.

129. En conclusion, l'oratrice a noté que la nécessité de faire se rejoindre les besoins nationaux de développement et les capitaux humains et économiques de la diaspora apparaissait comme la manière la plus appropriée de contribuer à la croissance et au développement des pays d'origine. Afin de renforcer les capacités humaines et financières de l'Afrique et de conserver ces ressources critiques pour le développement du continent, et aussi pour mettre en place des stratégies d'utilisation, de mobilisation et de conservation des ressources et du savoir-faire des Africains, il importait que des efforts soient déployés pour créer les conditions politiques, sociales et économiques nécessaires à l'Afrique, de façon à infléchir le phénomène de l'exode des compétences et d'attirer des investissements dont le continent avait bien besoin.

130. Un délégué a demandé si l'Union africaine avait l'intention de prendre des mesures pour faciliter les transferts de fonds de la diaspora, compte tenu du fait que les migrants en situation régulière étaient fréquemment confrontés à des difficultés lorsqu'ils tentaient d'envoyer des fonds dans leur pays d'origine.

131. Un représentant de la Commission européenne, constatant que la question de la migration et du développement était l'un des éléments clés du programme de La Haye, a fait observer que bon nombre des thèmes débattus lors de la présente session seraient abordés dans un document de l'Union européenne à paraître au début de 2005. Le but de ce document était de proposer un certain nombre de mesures concrètes et pratiques à prendre par les Etats Membres de l'Union afin de remédier à des questions telles que la migration légale pour raisons économiques en direction de l'Union européenne, l'exode des compétences et les rapatriements de fonds. A l'occasion d'une réunion devant avoir lieu en décembre 2004, la Commission européenne espérait pouvoir nouer un dialogue avec les représentants de l'Union africaine sur ces différents points.

132. Le Directeur général s'est félicité des initiatives positives prises par la Commission européenne et a déclaré espérer que les discussions avec l'Union européenne et l'Union africaine donneraient des résultats positifs. L'OIM avait également l'intention de faire une contribution prospective en tenant un atelier en février 2005 sur la question de la migration et du développement. Il s'est demandé si l'Union africaine avait fixé un calendrier pour la réalisation de cet objectif ambitieux et intéressant d'une citoyenneté africaine. Cela aurait un impact énorme sur la manière dont les questions migratoires étaient traitées. Comment l'Union africaine évaluait-elle les facteurs politiques et autres pouvant peser sur l'avènement ou non du concept de citoyenneté africaine?

133. Mme Kalinde a répondu que l'idée à l'origine de la désignation de la diaspora africaine en tant que sixième sous-région de l'Afrique était d'encourager les migrants à résoudre les problèmes auxquels ils étaient confrontés sans dépendre d'une autorité basée en Afrique, notamment en cherchant le moyen de rationaliser les méthodes de rapatriement de fonds. La diaspora africaine était déjà bien organisée dans les Amériques et des mesures étaient prises pour organiser une structure régionale en Europe. Sur la question de la citoyenneté africaine, le Traité d'Abuja de 1991 établissant la Communauté économique africaine précisait très clairement que le peuple africain devait coopérer et harmoniser ses politiques. Cette vision s'était développée avant même la création de l'Organisation de l'Unité africaine en 1963 et était également reflétée dans l'acte constitutif de l'Union africaine. Cela pourrait prendre du temps, mais elle se disait certaine que les Africains puiseraient dans leur ingéniosité et leur résilience pour atteindre à l'intégration politique et économique. Des efforts dans ce sens portaient déjà leurs fruits en Afrique de l'Ouest. En outre, les pays de la Communauté sud-africaine de développement de l'Afrique australe (SADC) avait entrepris de mettre sur pied des structures nationales chargées de contrôler la libre circulation des peuples de manière efficace. La stabilité économique préviendrait les conflits et ferait en sorte que la migration devienne un phénomène entièrement positif.

134. M. Langenbacher, délégué de la Suisse aux questions migratoires, a souligné les accomplissements récents du processus de l'Initiative de Berne dans le sens de la mise au point d'un agenda international pour la gestion des migrations. En 2003, quelque 80 représentants gouvernementaux et experts de la société civile et des organisations internationales avaient apporté leur soutien à la mise au point d'un cadre politique global sur la gestion des migrations fondé sur des perceptions communes et des pratiques efficaces, mises au point au travers d'un processus consultatif mené à l'échelle mondiale. L'agenda qui en avait résulté était un instrument sans force contraignante pour les gestionnaires de la migration, à usage national, régional ou mondial.

135. En 2004, quatre consultations régionales avaient été organisées conjointement par le Gouvernement suisse et le Département de politique et recherche en matière migratoire de l'OIM (MPR): les 25 et 26 mars à Addis Abeba (Ethiopie) pour l'Afrique; les 24 et 25 juin à Budapest (Hongrie) pour l'Europe et l'Asie centrale; les 29 et 30 juillet à Guilin (Chine) pour l'Asie et le Pacifique; et les 9 et 10 septembre à Santiago (Chili) pour les Amériques. Dans l'ensemble, les experts présent à ces consultations régionales avaient surtout mis l'accent sur la manière de réduire au minimum les effets néfastes de la migration et d'en tirer tout le parti possible, concluant qu'il était essentiel de renforcer le dialogue international en tant qu'instrument clef d'une gestion efficace des migrations et que cet objectif était d'avantage réalisable à l'heure actuelle, c'est-à-dire à un moment où l'on voyait émerger des intérêts partagés pour la question migratoire. Les participants avaient témoigné leur soutien à l'Initiative de Berne en tant que tremplin du dialogue mondial sur l'importance d'une saine gestion des migrations à l'échelle internationale, tout en précisant que la souveraineté nationale, les particularismes régionaux et nationaux et le besoin d'une coopération internationale accrue devaient être pleinement pris en compte. Les consultations régionales avaient été un apport constructif pour la Conférence Berne II devant se tenir les 16 et 17 décembre 2004, à l'occasion de laquelle l'Agenda international pour la gestion des migrations serait finalisé et servirait de système de référence et de cadre multilatéral non contraignant destiné à améliorer la gestion des migrations et à promouvoir le dialogue national, régional et international ainsi que la coopération dans ce domaine. Le rapport final de la Commission mondiale à paraître en 2005 ferait état de cet agenda. L'orateur encourageait tous les

gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait à s'enregistrer en vue de participer à la Conférence Berne II.

136. Un délégué a estimé que la migration légale était avant tout une question politique: une fois qu'elle aurait été résolue, on pourrait s'occuper d'autres questions telles que la santé et la protection. A l'occasion de consultations avec l'OIM au cours des deux dernières années, les Etats Membres s'étaient efforcés de surmonter les obstacles de politique interne et de mettre au point un mécanisme multilatéral tel que l'Initiative de Berne en tant que moyen de faire triompher la migration légale. Les migrants devraient bénéficier d'une protection non seulement à leur arrivée dans le pays de destination, mais aussi en transit. M. Langenbacher a souligné que la protection était une perception commune de l'Agenda.

137. Le délégué du Mali, se référant à un cas récent concernant des migrants maliens irréguliers en Suisse, a jugé que la coopération bilatérale entre pays de départ et pays d'accueil préconisée par l'Initiative de Berne était cruciale et constituait la réponse la plus efficace à la migration irrégulière. Malheureusement, la biométrie ne présentait que peu d'intérêt dans des pays en développement tels que le Mali, en raison du fait qu'il existait peu de relevés ou de documents officiels sur lesquels fonder l'identité, en dehors des documents de voyage et des immatriculations dans les établissements scolaires.

138. M. de Jong a exprimé l'avis que les Etats Membres devraient à présent mettre l'Agenda en pratique et soumettre les résultats obtenus à la Commission mondiale. L'OIM pourrait jouer un rôle de pointe dans l'assistance technique à fournir pour renforcer les capacités requises afin de parvenir à une perception commune et de mettre les meilleures pratiques à la disposition de tous. M. Langenbacher a convenu du fait que la force de l'Agenda ne résidait pas dans son statut légal mais dans l'utilisation qu'en feraient les Etats; l'OIM avait été invitée à mettre au point des modules d'assistance technique à l'intention des pays qui avaient demandé de l'aide à cet égard.

139. Pour le Directeur général, la clef du succès de l'Initiative de Berne était son caractère non contraignant, qui avait permis d'aboutir à un large consensus sur la politique migratoire, y compris sur les droits des migrants et sur la gestion des migrations. L'Agenda était un outil précieux de formation et de renforcement de capacités, en même temps qu'un point de départ pour l'élaboration d'une politique migratoire, notamment sur les droits des migrants et la gestion des migrations, à partir de quoi on pourrait mettre au point et appliquer une politique planifiée des migrations.

140. M. Abella, chef du Programme des migrations internationales de l'Organisation internationale du travail, a fait savoir que la 92^e session de la Conférence internationale du Travail (juin 2004), sous le point de l'ordre du jour "pour un marché équitable" en faveur des migrants dans une économie mondialisée, avait adopté un plan d'action concernant les travailleurs migrants qui appelait à l'élaboration d'un cadre multilatéral non contraignant s'appuyant sur une approche de la migration de main-d'œuvre fondée sur les droits des intéressés. Ce plan d'action a été adopté par consensus par les délégations tripartites (gouvernements, travailleurs et organisations patronales) des 177 Etats membres de l'OIT. M. Abella a pris note de l'inquiétude que suscitait l'idée que le monde doive affronter une nouvelle ère de migration de masse à laquelle il n'était pas préparé; il a également pris note de la pression montante à l'émigration, due à l'absence d'opportunités d'emplois sur les lieux de vie des populations (sur les 40 millions de demandeurs

d'emploi additionnels auxquels on pouvait s'attendre chaque année durant la décennie à venir, seuls 2 millions appartiendraient à des pays riches, contre 38 millions aux pays en développement), et aussi de l'écart de revenus entre pays riches et pays pauvres, qui s'était creusé d'un tiers entre 1975 et 2004. Ces disparités économiques étaient aggravées par des différences sur les plans de la sécurité, de la démocratie, des droits de l'homme et des libertés civiles, et davantage mises en lumière par la perception des populations selon laquelle les échanges commerciaux et l'investissement étranger direct n'avaient pas changé grand chose à leur existence.

141. Le cadre à mettre en place comprendrait des lignes directrices et des principes internationaux tirés des meilleures pratiques en vigueur dans les pays d'origine comme dans les pays d'accueil. Il contiendrait une description détaillée des politiques et des lois pouvant servir de modèle pour la réforme politique dans une vingtaine de domaines spécifiques et répondrait ainsi au besoin de souplesse dans l'alignement progressif des politiques nationales sur les principes internationaux.

142. Le plan d'action précédemment cité n'avait pas été adopté sans discussion. D'abord, de nombreux pays d'accueil étaient fermement opposés à des engagements multilatéraux portant sur la libéralisation de l'admission des travailleurs étrangers. Le concept d'une "démarche fondée sur la notion de droits" avait été interprété par certains comme le droit d'un travailleur à entrer sur le territoire d'un autre pays. Ce concept n'avait pu être maintenu qu'après qu'il eut été démontré que les conventions de l'OIT ne faisaient aucune mention d'un tel droit. Des objections avaient également été proposées à propos des propositions faisant obligation d'accorder un statut légal à ceux qui travaillaient en violation des droits sur l'immigration, mais en fin de compte, chacun avait reconnu le caractère inacceptable des situations dans lesquelles un nombre important et croissant de travailleurs travaillaient en infraction avec la loi et se voyaient dans certains cas privés de leurs droits fondamentaux.

143. Néanmoins, le consensus avait pu se faire grâce à un accord sur un certain nombre d'autres points: la nécessité d'élargir les voies de migration régulière de main-d'œuvre (en partant de la suggestion implicite selon laquelle les pays avaient intérêt à lever les obstacles à la migration compte tenu des contraintes de croissance et de démographie en termes de ressources humaines); le droit de tous les travailleurs migrants, indépendamment de leur statut légal, à bénéficier des normes internationales et à se prévaloir de la législation nationale et des lois sociales applicables; le danger de voir l'émigration des travailleurs hautement qualifiés porter atteinte au pays d'origine et la nécessité de "principes éthiques en matière de recrutement" et d'accords bilatéraux et multilatéraux afin de circonscrire ce danger.

144. Le caractère "non contraignant" du cadre était une source de satisfaction pour certains et de préoccupation pour d'autres. Du point de vue de l'OIT, ce caractère non contraignant ne devait pas être perçu comme une faiblesse, mais plutôt servir à rehausser l'impact du cadre dans un domaine économique et social où la politique nationale faisait encore l'objet d'un intense débat interne.

145. L'OIT était à présent occupée à mettre au point ce cadre multilatéral en étroite coopération avec ses membres, avec d'autres organismes internationaux tels que l'OIM, le HCR et la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, sans négliger de se référer aux initiatives

existantes telles que l'Initiative de Berne, la Déclaration de La Haye et la Commission mondiale. Pour s'assurer que le plan d'action soit immédiatement efficace, les lignes directrices proposées seraient soumises à une réunion tripartite d'experts à l'été 2005 avant d'être finalisée à l'intention de l'organe directeur de l'OIT.

146. Un certain nombre de délégations se sont demandées comment rattacher ce cadre à caractère non contraignant au mandat de l'OIT, qui ne portait pas sur la gestion des migrations, et ont mis en garde l'OIT contre un dépassement de sa sphère de compétence et un empiètement sur le mandat de l'OIM. Pour M. Abella, cependant, une démarche fondée sur la notion des droits tirait sa source dans les conventions de l'OIT: les travailleurs autorisés à entrer sur le territoire d'un pays pour y exercer légalement un emploi devraient bénéficier du même traitement que les travailleurs locaux; et les travailleurs en situation irrégulière devaient pouvoir prétendre, au titre de la Convention n° 97 (révisée) sur la protection des travailleurs migrants, à des salaires équivalents à ceux de leurs contreparties nationales. En outre, le rapport de l'OIT à la Conférence internationale du Travail avait clairement conclu que la gestion efficace des migrations s'appuyant sur les meilleures pratiques en la matière était nécessaire à la protection des droits des migrants. Inévitablement, il y aurait certaines zones d'ombre, dans lesquelles ces principes seraient inopérants et où devrait commencer le travail de gestion, mais on voyait mal comment ce cadre multilatéral pourrait aider les gouvernements s'ils ne s'intéressaient pas également aux pratiques.

147. S'agissant de la distinction entre migrants temporaires et migrants permanents, il a relevé que la plupart des problèmes qui se posaient concernaient la première de ces deux catégories. Le rôle de l'OIT était de fournir des exemples de meilleures pratiques dans lesquelles les migrants temporaires pouvaient jouir du plus grand nombre d'avantages possibles, s'appuyant en cela sur l'expérience des pays qui appliquaient de telles pratiques. Les migrants temporaires avaient tendance à dépasser leur durée de séjour autorisée parce que les travailleurs et leurs employeurs souhaitaient souvent prolonger leur relation contractuelle; il fallait donc se doter de politiques permettant de faire face à cette contingence lorsqu'elle se présentait. Certains pays avaient une politique permettant de passer d'une catégorie professionnelle à une autre. Le cadre multilatéral comprendrait également une disposition sur l'inclusion sociale, qui était habituellement interprétée comme se référant aux migrants permanents.

148. Le suivi destiné à soutenir l'intérêt et à veiller à l'application cohérente du cadre serait garanti par la structure tripartite de l'OIT (gouvernements et représentations syndicales et patronales) et par le système de rapports à l'organe directeur de l'OIT et à sa Commission de l'emploi et de la politique sociale; des efforts pour susciter une prise de conscience accrue du cadre multilatéral au niveau régional étaient également déployés, par exemple lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique qui s'était tenu à Ouagadougou en septembre 2004, et dans le contexte des initiatives "Des emplois pour l'Afrique", par l'intermédiaire des programmes de coopération technique de l'OIT.

149. Mme Vincent, sous-ministre déléguée de Citoyenneté et Immigration Canada, s'est exprimée sur l'intégration de deux thèmes de politique nationale – la migration et la santé – et ensuite sur la mesure dans laquelle de nombreuses questions de santé qui ne revêtaient autrefois qu'un intérêt purement national en étaient venues à prendre une importance internationale. Ses observations étaient fondées sur les conclusions du séminaire Santé et migration qui s'était tenu à Genève du 9 au 11 juin 2004 sous le patronage de l'OIM, de l'OMS et des Centres de lutte contre

les maladies d'Atlanta. Ce séminaire, pour ne citer que l'un de ses points saillants, avait révélé la nécessité d'une communauté d'efforts pour changer la manière dont les personnes percevaient les questions de santé et de migration, et plus précisément celui d'un changement d'attitude devant permettre le passage d'une posture d'exclusion à une posture d'inclusion. Le bien-être physique, mental et social des migrants revêtait une importance vitale à tous les stades du processus migratoire.

150. Sa première observation était que, jamais auparavant, il n'avait été plus nécessaire de lutte contre les maladies et de veiller à la prise en main de cette lutte à l'échelle internationale. Comme les déplacements, les migrations et la mobilité des populations avaient concouru à l'avènement du village planétaire, les questions de santé et de migration s'en trouvaient nécessairement intimement liées. La mondialisation de la main-d'œuvre et l'augmentation du nombre de migrants étaient à mettre en corrélation avec les nombreux mouvements de personnes malades. Lorsque ces mouvements s'effectuaient d'une région du monde moins développée vers une région plus développée, les effets en termes de santé étaient généralement minimes; dans l'autre sens, en revanche, ils avaient tendance à grever encore plus lourdement des services sanitaires déjà sursollicités. L'un des buts du séminaire avait donc été de formuler des stratégies novatrices permettant de faire face à ces problèmes à l'aide de la coopération internationale.

151. Deuxièmement, les relations d'interdépendance entre la santé et la mondialisation se trouvaient à présent influencées par la migration tout en exerçant elle-même une influence sur celle-ci, comme l'avait montré l'épidémie de SRAS de 2003, et les inquiétudes actuelles déclenchées par la grippe aviaire. En outre, les énormes défis que posaient le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme dans de nombreuses régions du monde se trouvaient encore aggravés par les nombreux déplacements des professionnels de la santé et par les effets que cela produisait sur les programmes nationaux. Le séminaire avait exploré des solutions à cet ensemble complexe de défis.

152. Le séminaire avait également examiné les besoins actuels et futurs en termes de politique générale. Le seul cadre international de réglementation de la santé était celui du Règlement sanitaire international, dont l'OMS avait entrepris la révision en novembre 2004. Dans des pays depuis longtemps accoutumés à accueillir des migrants, on avait observé une évolution majeure en ce sens qu'on était passé des pratiques de sélection et de mise en quarantaine avant expulsion à celle des évaluations médicales, comprenant diagnostic, traitement et prévention, en tant que première étape d'un processus d'intégration des nouveaux arrivants dans le système national de soins de santé. Le Canada avait adopté ce processus et la majeure partie des examens médicaux étaient désormais effectués, à sa grande satisfaction, par les services de l'OIM.

153. La voie du changement passait par une prise de conscience accrue des questions qui se posaient, condition d'une mise en perspective et d'une meilleure compréhension de la problématique. Les approches nationales et régionales devaient être fondées sur des préceptes communs: faire en sorte que toutes les parties – migrants, pays d'origine et pays de destination – trouvent leur avantage; gérer la santé et les afflux de migrants de telle manière que l'on soit assuré de disposer des moyens nécessaires pour faire face aux besoins de santé; et enfin, prendre en considération les intérêts mutuels des approches régionales et internationales. En bref, en dressant l'ébauche d'alliances régionales et internationales dans les domaines de la migration et de la santé, les nations disposeraient des fondements politiques à partir desquels elles pourraient

mettre au point des programmes efficaces pour améliorer la santé des migrants et des populations d'accueil.

154. Le représentant de l'OMS a réitéré que ce séminaire avait révélé le lien très étroit entre la migration et la santé, ainsi que le besoin d'une approche sanitaire mondiale basée sur l'accès mondial et sans restriction aux soins de santé. Il avait en outre montré que l'une des conditions préalables à ce que la migration produise des avantages pour tous était un bon fonctionnement des systèmes de soins de santé. Aucun pays n'était à l'abri de la propagation des maladies infectieuses et une maladie pouvant se propager rapidement telle la grippe aviaire présentait le potentiel de causer une grave catastrophe sur les plans humain, social, et économique et de faire payer à la population mondiale un énorme tribut en vies humaines. Il a instamment demandé un renforcement de la collaboration entre l'OIM et l'OMS, de telle sorte que les deux organisations puissent faire face ensemble aux défis de la santé dans le contexte migratoire.

155. Deux délégués ont soulevé la question du "tourisme de la santé", à savoir les déplacements de personnes en quête de soins de santé dans d'autres pays. Mme Vincent estimait que cette question avait deux aspects: d'une part, certains pays avaient adopté une stratégie de développement économique consistant à offrir certains services de santé pour attirer des "touristes de la santé" du monde entier; d'autre part, certaines personnes se sentaient enclines à émigrer en quête de services de santé qu'elles ne pouvaient pas trouver dans leur pays. Selon elle, la question de la santé, de la migration et du développement demandait un complément d'analyse.

156. M. Jara, représentant permanent du Chili auprès de l'OMC, a abordé les questions de la migration et du commerce considérées du point de vue du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), un régime de traité international à caractère contraignant conçu pour abattre les obstacles au commerce des services. Le Mode 4 couvrait la migration temporaire en liaison avec la fourniture d'un service et non la migration permanente. De par sa définition, le mode 4 ne s'appliquait pas aux mesures visant des personnes physiques qui s'efforçaient d'accéder au marché de l'emploi ni aux mesures concernant la citoyenneté, le séjour ou l'emploi sur une base permanente. Il protégeait la souveraineté de chaque pays en matière d'immigration et ne pouvait pas être invoqué pour empêcher un pays d'appliquer des mesures visant à réglementer l'admission des personnes à titre temporaire sur son territoire. Par conséquent, il y avait d'importantes différences entre les concepts et les définitions utilisées pour négocier des engagements spécifiques dans le sens d'une suppression des obstacles au commerce des services – Mode 4, et des systèmes nationaux d'octroi de visas et de permis de travail.

157. Les diplomates chargés de négocier l'AGCS n'étaient pas suffisamment armés pour traiter de questions de politiques migratoires publiques sensibles et fortement réglementées. Inversement, les autorités migratoires devaient tenir compte, dans leurs cadres réglementaires, des engagements souscrits en vertu du Mode 4. Il importait par conséquent de réunir ces deux communautés, chose qui a été faite notamment à l'occasion du séminaire OIM/OMC/Banque mondiale sur le thème "Commerce et Migration" qui s'est tenu à Genève les 4 et 5 octobre 2004. Ce séminaire avait mis en exergue les enseignements que l'on pouvait tirer des accords migratoires bilatéraux et régionaux plus larges, englobant l'obligation, pour les pays d'origine comme pour les pays d'accueil, de gérer les flux migratoires, des mesures destinées à compenser les pénuries de main-d'œuvre, la création de marchés transfrontaliers du travail et la protection des droits des migrants. Alors que l'AGCS ne couvrait pas bon nombre de ces questions, la

possibilité a été émise à l'occasion de ce séminaire de tirer un enseignement des bonnes pratiques découlant des accords bilatéraux et régionaux (telles que celles concernant la coopération entre pays d'origine et pays d'accueil et la présélection des travailleurs, la formation dispensée dans le pays d'origine et les dispositions prises en vue d'assurer le retour des travailleurs temporaires) afin de créer un environnement plus favorable pour l'application des engagements pris en vertu du Mode 4. Une flexibilité inhérente dans l'application de ces engagements, par exemple en liant les quotas du Mode 4 au taux d'emploi, avait également été examinée. Des accords bilatéraux et régionaux pourraient par conséquent servir à faire progresser les négociations au titre du Mode 4 de l'AGCS dans la mesure où elles s'accordaient avec la règle de la nation la plus favorisée. L'initiative prise par l'OIM de réunir les communautés de la sphère commerciale et de la sphère migratoire en vue de favoriser la compréhension et la coopération avait été vivement appréciée et l'OIM apparaissait comme un partenaire critique de la communauté commerciale.

158. Le Président a remercié les présentateurs de leurs contributions à ce débat, qu'il a qualifié de fructueux et instructif.

e) Ateliers sur “L'image des migrants dans la société”

159. Mme R. Süßmuth, membre de la Commission mondiale sur les migrations internationales, présidente du Conseil indépendant d'experts de l'immigration et de l'intégration (Allemagne), a introduit le thème de l'atelier en sa qualité d'invitée de marque. Elle a expliqué que les migrants dans la société ne donnaient pas d'eux-mêmes une image unique: les perceptions différaient selon que l'on se plaçait du point de vue du pays d'accueil ou du pays d'origine et en fonction de l'expérience historique des migrants dans un pays donné. Selon elle, il fallait distinguer l'image que le migrant donnait de lui dans la société d'accueil de son image dans le pays d'origine. La perception que les migrants avaient d'eux-mêmes devait également être prise en considération. Ces différences de perceptions ne dépendaient pas de l'accueil amical ou hostile qui leur était fait dans l'un ou l'autre pays, mais plutôt du besoin d'immigration de ceux-ci et aussi du discours public et politique accompagnant ce besoin. Là où les migrants étaient attendus, l'acceptation pouvait se faire facilement; en revanche, lorsque la croissance économique ralentissait ou stagnait, les sociétés avaient tendance à être plus dédaigneuses à l'égard des étrangers. Dans ce dernier cas, ceux-ci se voyaient plus facilement transformés en boucs émissaires responsables de l'évolution négative de la société et pouvaient devenir la cible de marques d'hostilité. En outre, les perceptions du pays d'accueil pouvaient largement diverger selon le pays d'origine des migrants.

160. Il appartenait à l'OIM et à de nombreuses autres parties prenantes de promouvoir une image réaliste des migrants, soulignant clairement qu'en Europe, la vaste majorité d'entre eux étaient motivés par la perspective d'un travail décent. Outre qu'ils étaient disposés à prendre des emplois dont les nationaux ne voulaient pas, ils contribuaient à l'économie et certains d'entre eux n'avaient pas l'intention de regagner leur pays d'origine, estimant que leur pays d'adoption était devenu leur patrie.

161. En Europe, la situation était ambiguë: d'une part, les changements démographiques et le déclin de la population active avaient entraîné non seulement une dégradation en termes de bien-être social, mais aussi une demande de main-d'œuvre immigrée, hautement qualifiée ou non. D'autre part, il était un fait connu que l'intégration des migrants ne se faisait pas toujours sans

heurts, ce qui entraînait un climat de peur et donnait des migrants une image négative encore renforcée par les actes terroristes et autres activités criminelles. Cette association d'idées, combinée à un taux de chômage élevé dans bon nombre de pays, avait eu une incidence visible sur le débat public et sur l'image des migrants dans la société, et conduit de nombreux gouvernements à appliquer des mesures restrictives à l'égard des étrangers. Ces restrictions, à quoi s'ajoutait la suspicion selon laquelle les migrants représentaient une menace pour la cohésion de la société, faisaient obstacle à une politique gouvernementale permettant de relever les défis du marché du travail et de satisfaire à leurs responsabilités humanitaires. Elle contredisait en outre la réalité dans la plupart des Etats européens, où existait une forte demande de main-d'œuvre immigrée à de nombreux niveaux dans le secteur des services.

162. Bon nombre de pays, dont l'Allemagne, réalisaient que l'immigration et l'intégration devaient être abordées sous un angle nouveau et que, pour être fructueuses, des politiques à long terme devaient avoir l'appui du grand public. Cela dépendait de l'image des migrants dans la société d'accueil, ce pour quoi la volonté politique revêtait une importance primordiale. Davantage de coopération et de soutien au sein des organisations s'occupant de migrations étaient également nécessaires pour mieux faire connaître les avantages qu'offraient le potentiel humain, la diversité, la créativité et les capacités spéciales des migrants. Bon nombre de problèmes pourraient être résolus si les migrants étaient associés à la formulation de politiques migratoires encourageant les cultures à vivre ensemble et à avoir davantage de contacts mutuels. Les migrants devaient être perçus comme des individus appartenant à des mondes différents, continuant d'entretenir des liens étroits avec leur pays d'origine, mais aussi avec les pays dans lesquels ils vivaient et travaillaient. Une attitude d'ouverture et une prise de conscience des réalités et du contexte s'imposaient, en même temps qu'une approche plus humaine qu'ethnique, soulignant les caractéristiques communes des migrants et des non-migrants plutôt que les différences qui les distinguaient.

163. Mme Süssmuth espérait que l'OIM contribuerait à modifier l'image qu'avaient les migrants dans l'opinion publique, de sorte qu'ils soient perçus comme un avantage et non comme une menace.

164. L'Administration a ensuite fait un exposé sur l'image des migrants. Il ressortait de travaux de recherche menés dans ce domaine que l'image des migrants dans la société était largement formée par les médias, le pouvoir, les leaders d'opinion, les experts, les universitaires et l'opinion publique. Parmi tout ceux-ci, les médias, le pouvoir et l'opinion publique entretenaient une relation complexe d'influence mutuelle. Les médias mettaient l'accent sur les récits et les tableaux négatifs et ne donnaient que de rares informations sur les vraies questions migratoires: sur un ensemble d'un milliers d'articles examinés, seulement quarante à soixante traitaient des questions migratoires; parmi ceux-ci, 53 % donnaient une image négative des migrants, 25 % seulement examinaient les bienfaits potentiels de la migration et 90 % parlaient des demandeurs d'asile. Les conditions de vie au jour le jour et les préoccupations des migrants, leurs contributions, rien de tout cela n'était évoqué.

165. La classe politique, bien que principale porte-parole en matière de migrations, était inégalement représentée au sein des médias et la couverture que ceux-ci faisaient de la migration était multipliée par quatre en période pré-électorale. Le discours politique était divisé et simpliste et donnait une image sans nuance de la migration qui faisait écho à celle qu'en projetaient les

médias. Ce discours générait également des attentes irréalistes concernant les mesures de répression et le contrôle de l'immigration.

166. Pour sa part, l'opinion publique faisait montre de la plus grande ignorance et d'une très grande désinformation. Elle ne faisait pas la distinction entre les demandeurs d'asile, les immigrants et les minorités ethniques. Cela étant, plus diverses étaient les origines ethniques au sein d'une région, plus fortes était la tradition d'acceptation des migrants dans le pays et plus tolérante était l'opinion publique.

167. Changer l'image des migrants était une tâche difficile, mais non irréalisable si des mesures étaient prises là où elles pouvaient avoir le maximum d'efficacité. L'opinion publique serait très difficile à travailler, étant donné les croyances et les valeurs qui lui avaient été instillées pendant de si nombreuses années, et il ne fallait donc guère envisager de commencer par elle. Les médias offraient un levier plus puissant sur lequel agir, et des mesures pourraient être prises afin d'obtenir une couverture plus équilibrée et mieux documentée, présentant les enjeux économiques, sociaux et moraux fondamentaux de la migration et non pas seulement les aspects négatifs. De plus, leur point de vue était plus large, allant au-delà de la demande d'asile; ils s'intéressaient davantage aux contributions faites par les migrants, lesquels passaient dans une large mesure inaperçus; ils relayaient les vues des experts mais aussi des fonctionnaires du gouvernement, tout en permettant aux migrants de faire eux aussi entendre leur voix. À cet égard, les médias régionaux et locaux avaient un rôle crucial à jouer, dans la mesure où les réserves à l'égard des migrants étaient le plus profondément enracinées dans les zones rurales.

168. Le pouvoir, pour sa part, devait être persuadé de changer de discours. Ce n'était pas d'enrayer le phénomène migratoire dont il devait se soucier, mais bien d'en récolter les bénéfices. À ce propos, il y avait beaucoup à faire au niveau régional et local dans les domaines de l'éducation et de l'information. Une gestion plus efficace de la migration et une intégration renforcée contribueraient également à améliorer l'image des migrants. Des mesures d'intégration pourraient notamment passer par un accès facilité au marché du travail, à la formation et à l'éducation, et par la reconnaissance de l'apport des migrants aux tissus économique, social et culturel de la société d'accueil – un apport auquel il n'était guère rendu hommage.

169. En bref, un basculement de l'image des migrants n'était pas hors de portée. Des parties non négligeables de la population avaient conscience des avantages de la migration et de la nécessité d'avoir recours à des immigrants hautement qualifiés. Une majorité était en faveur de permettre l'entrée sur le territoire aux migrants économiques peu qualifiés à une condition essentielle: que la migration soit maintenue sous contrôle.

170. À l'issue des présentations faites par les orateurs invités, les participants se sont répartis en trois ateliers pour débattre sur le thème "L'image des migrants dans la société". De retour en plénière, ils ont présenté le résultat de leurs réflexions.

171. Mme M. Grange (Commission internationale catholique pour les migrations – CICM), rapporteuse de l'atelier 1, a indiqué que le groupe participant à cet atelier représentait les quatre continents et comprenait des délégués des pays d'immigration traditionnelle ayant mis en place un large éventail de politiques et de législations, de pays du Sud ayant une longue tradition d'hospitalité, et d'un pays ayant accueilli des millions de réfugiés depuis deux décennies.

Les débats avaient été intéressants. Un orateur avait exprimé l'avis qu'il semblait y avoir une perception plus négative des migrants dans le Nord et une perception plus positive dans le Sud. Le racisme et la xénophobie, ainsi que les mesures visant à les combattre, constituaient un thème récurrent dans les discussions. Des exemples cités de politiques nationales fructueuses comprenaient des services d'aide à l'installation parrainés par le gouvernement, avec un accès à la formation linguistique. L'importance de la transparence dans le domaine de la gestion des migrations, de la consultation avec les migrants ou leurs associations et avec le secteur privé dans la formulation de textes de loi, et de recherches approfondies sur la migration a également été soulignée.

172. Là où l'on constatait une perception positive et un sens de l'hospitalité, ils étaient également reflétés par les médias. Un pays avait donné aux communautés de réfugiés et de migrants la possibilité de faire entendre leur voix par l'intermédiaire de journalistes issus de ces mêmes communautés, et un autre avait mis sur pied une agence de presse composée essentiellement de journalistes issus des communautés réfugiées ou immigrées. L'importance de disposer de tels journalistes au sein des médias traditionnels avait été soulignée. Un orateur avait évoqué un pays disposant d'un système de surveillance des médias et avait suggéré que l'OIM en appelle à ses Membres pour procéder à une surveillance conjointe des médias.

173. Dans certains pays connaissant à la fois des flux d'émigration et d'immigration, des organismes avaient été mis sur pied pour traiter non seulement des problèmes de la diaspora, mais aussi de ceux rencontrés par les nouveaux venus dans la société. A cet égard, il était critique de faire circuler de l'information afin de décriminaliser la perception des migrants et d'attirer l'attention sur les épreuves qui étaient les leurs. Un pays avait créé un conseil de consultants en matière de citoyenneté qui prodiguait des conseils sur la politique en la matière, contribuant par là à un climat de transparence, tandis qu'un autre avait un régime d'octroi de visas extrêmement simple qui n'exigeait en tout et pour tout que de remplir un simple feuillet, contre quatre feuillets partout ailleurs. Un pays ayant une vaste diaspora avait organisé une conférence sur la migration, où les migrants avaient pu relater leurs expériences.

174. Une préoccupation exprimée par chacun avait trait au fait qu'une population en particulier, provenant spécialement des pays arabes, était montrée du doigt depuis les événements du 11 septembre 2001. Indubitablement, les préoccupations sécuritaires résultant de la crainte des actes terroristes portait atteinte à l'image des migrants. Un participant a souligné que cette image pouvait être améliorée par une bonne gestion des migrations. Il avait été suggéré que les fonctionnaires de police et des services d'immigration reçoivent une formation axée sur le rapatriement des migrants afin d'éviter de donner une image négative tant des migrants que des autorités des pays concernés. Enfin, il avait été souligné que l'insistance sur le respect des droits humains des migrants avait eu des conséquences très positives sur leur image.

175. M. P. Novak (République tchèque), rapporteur de l'atelier 2, a constaté qu'en dépit de la brièveté du temps imparti, des débats utiles avaient eu lieu sur les quatre thèmes proposés au dernier paragraphe du document MC/INF/277 (L'image des migrants dans la société). Premièrement, l'accent avait été placé sur l'incidence que les politiques nationales dans les pays d'accueil pouvaient avoir sur l'attitude des membres de la société à l'égard des migrants, l'importance d'un cadre législatif régissant l'accès au marché du travail, au logement et aux cours de langue, et des informations pertinentes ainsi qu'une éducation à l'intention des migrants.

Il était essentiel pour les pays d'origine de venir en aide à leurs nationaux résidant à l'étranger, à leur arrivée et après celle-ci, et de souligner que les migrants étaient comme des ambassadeurs de leur pays. Dans ce contexte, il était important de distinguer entre migration légale et migration irrégulière et de formuler des politiques pertinentes pour les pays de destination, d'origine et de transit. La transparence des critères en matière de migration régulière et de gestion générale de la migration était essentielle; en outre, une question importante pour les gouvernements était de se demander pour quelles raisons ils étaient confrontés à l'arrivée de migrants irréguliers.

176. Deuxièmement, sur la question de savoir de quelle manière les parties prenantes pourraient promouvoir une image positive des migrants, un long débat avait eu lieu afin de déterminer qui étaient ces parties prenantes. Les aspects essentiels à cet égard paraissaient être la coopération et le dialogue entre toutes les parties prenantes au sein de la société. S'agissant de la manière dont les médias pourraient jouer un rôle plus positif dans le façonnement de l'opinion publique à propos des migrants, l'éducation a une fois encore été citée comme jouant un rôle important. Comme l'avaient souligné dans leurs interventions tant Mme Süssmuth que les représentants de l'Administration, l'objectivité et le réalisme revêtaient un caractère crucial dans ce domaine. Il importait également que les médias expliquent bien aux pays hôtes et aux pays d'origine pour quelles raisons les gens émigraient.

177. Enfin, sur la question de la manière dont les migrants eux-mêmes pourraient être aidés à rehausser leur propre image, il avait été réitéré que les facteurs essentiels étaient l'éducation et la connaissance de la langue et, bien entendu l'entier respect des lois, des règles et des règlements du pays d'accueil. Sans cela, les migrants étaient inévitablement perçus de manière négative. Il était absolument nécessaire pour les nouveaux arrivés qu'ils adoptent de leur plein gré certains aspects du style de vie du pays d'accueil. D'autre part, il était utile et nécessaire que les migrants s'associent entre eux et, enfin qu'ils réalisent qu'ils faisaient figure d'ambassadeurs de leur pays d'origine.

178. M. M. M. Mahamud (Kenya), rapporteur de l'atelier 3, a indiqué que son groupe avait surtout centré son attention sur le concept de l'amélioration de l'image des migrants dans la société par un échange de vues dans des forums régionaux et autres tels que celui-ci et par l'entremise des médias, dont l'importance avait d'ailleurs été soulignée. Il avait été suggéré que les migrants pourraient peut-être approcher les médias par le biais de leurs associations afin d'influencer les programmes et l'image qui était donnée d'eux. Le rôle du pouvoir dans le façonnement de cette image avait également été souligné, particulièrement sous l'angle du besoin de modifier la rhétorique politique afin d'influencer la société dans le sens d'une perception plus positive des migrants.

179. La question de la recherche et de l'éducation dans les pays d'origine, de transit et de destination avait été débattue comme moyen de mettre en lumière les questions d'accès aux médias et des droits, des avantages et des responsabilités des migrants. A ce propos, les entretiens d'orientation précédant le départ des candidats migrants aux Philippines étaient vus comme un modèle: les migrants sur le départ étaient encouragés à se faire les ambassadeurs de leur pays. La nécessité pour les migrants de se renseigner sur ce qui les attendait dans les pays de destination avait été soulignée. Tant les Philippines que la Suède avaient des programmes à l'intention des immigrants.

180. La question de l'accès aux marchés du travail et de la vulnérabilité particulière des travailleurs domestiques a été soulevée. Un délégué a demandé si des études avaient été réalisées afin de déterminer le seuil à partir duquel la migration devenait un problème politique, ce qu'il fallait entendre par migration, et comment définir les libertés et les droits des migrants. En conclusion, cet orateur a fait observer que tous les participants s'étaient fréquemment référés à la présentation faite par l'Administration et aux documents distribués par l'OIM à propos de l'image des migrants dans la société (MC/INF/277) et qu'ils s'étaient accordés à reconnaître l'intérêt de cette présentation et de ce document.

181. Mme R. Süßmuth (Commentatrice), réagissant aux rapports des rapporteurs des ateliers, a fait savoir qu'elle avait beaucoup appris lors de ces entretiens. Il était intéressant de noter qu'il existait des différences remarquables entre les niveaux d'hospitalité dans différents pays. Les pays plus pauvres étaient souvent plus accueillants à l'égard des étrangers. Manifestement, si l'accès au marché du travail et aux services tels que les cours de langue avait son importance, un sentiment d'acceptation était d'une grande aide dans le processus d'apprentissage. Le rôle de la société civile ne devait pas être négligé: en fait, les communautés locales apportaient fréquemment leur soutien aux migrants irréguliers dont la présence avait été relevée et qui s'étaient vu intimer l'ordre de quitter le pays. En effet, l'image des migrants dans la communauté locale devait être prise en considération dans la mesure où elle s'appuyait sur des activités et des contacts quotidiens. L'oratrice a fait part de sa satisfaction à propos du fait que les débats ayant eu lieu dans le cadre des ateliers avaient non seulement mis l'accent sur la contribution économique des migrants mais avaient adopté une approche holistique couvrant les aspects sociaux et culturels également et avaient mis en exergue le fait que, dans certaines régions du monde, il existait une tradition de tolérance multiculturelle et ethnique.

182. Manifestement, des problèmes persistaient là où les migrants n'avaient pas accès à l'éducation, au logement et au travail, mais, se référant à l'Allemagne, son pays, elle a fait observer que les problèmes les plus graves avaient surgi dans des régions où il n'y avait que peu de migrants, probablement en raison du fait que les gens se sentaient menacés par ce qu'ils ne connaissaient pas. Un autre point digne d'être noté était le fait qu'un crime commis par un immigré ou un étranger avait toujours un impact plus important que le même crime commis par un national du pays en question. Il fallait donc se montrer prudent afin d'éviter la criminalisation collective et l'humiliation des migrants et faire en sorte d'empêcher la perpétuation des *a priori* traditionnels.

183. Le Président a remercié l'ensemble des orateurs et des participants aux ateliers.

DEBAT GENERAL

a) Déclarations liminaires du Directeur général et du Directeur général adjoint

184. Le Directeur général a prononcé une déclaration dont le texte est reproduit en annexe I au présent rapport.

185. Le Directeur général adjoint a prononcé une déclaration dont le texte est reproduit en annexe II au présent rapport.

b) Déclarations générales des Membres et observateurs

186. Les Membres ci-après, énumérés dans l'ordre alphabétique, ont prononcé une déclaration:^{*} Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie (pour le Groupe africain), Algérie, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Bénin, Chili, Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, France, Honduras, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Kenya, Lituanie, Mexique, Nigéria, Norvège (pour le Groupe nordique), Paraguay (pour le GRULAC), Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Tunisie et Venezuela.

187. Les observateurs suivants ont également prononcé une déclaration:^{*} Ghana, Indonésie, Jamaïque, HCR, Amnistie Internationale, Human Rights Watch et CIAB.

188. Les orateurs ont souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres et observateurs de l'OIM et remercié le Directeur général et le Directeur général adjoint de leur direction avisée, de leur dévouement pour la cause de la migration et du savoir-faire démontré dans l'aide qu'ils ont apportée aux Membres pour faire face aux défis actuels de la migration dans un monde en évolution.

189. Ils ont également exprimé leur gratitude au Directeur général pour son initiative de convoquer le Dialogue international sur la migration, qui apparaissait comme une tribune de grand intérêt pour débattre de nombreux aspects de la migration internationale, celle-ci suscitant une attention croissante de par le monde.

190. Lorsque la dernière délégation se fut exprimée, le Directeur général a fait part de sa satisfaction pour le niveau de participation et l'intérêt manifesté pour cette session du Conseil. Il a remercié M. Appave et ses collègues d'avoir mis sur pied le Dialogue international sur la migration, ainsi que les membres du panel pour leurs contributions utiles aux débats. Il s'est dit reconnaissant aux trois commissaires et au Directeur exécutif de la Commission mondiale sur les migrations internationales d'avoir jeté un éclairage fort intéressant sur le travail qu'ils avaient entrepris – lequel renforçait l'action de l'OIM – et sur les conclusions qu'ils avaient formulées. L'OIM avait appuyé l'action de la Commission mondiale depuis sa création et elle continuerait de le faire. Il a également remercié les représentants des Etats Membres de leurs contributions et souligné le rôle important qu'ils jouaient dans la détermination des domaines où l'Organisation devait s'investir davantage.

191. Plus tôt dans le courant de l'année, le séminaire sur le commerce et la migration, qui avait réuni des experts de la sphère migratoire et des négociateurs de la sphère commerciale et avait conduit à une meilleure compréhension entre les deux communautés concernant la manière d'aborder le même thème sous différents angles, avait permis de progresser utilement dans ce domaine. De telles initiatives contribuaient à la cohérence entre les différentes organisations et les différentes approches de la gestion des flux migratoires. Le séminaire sur la santé et la migration,

^{*} Les textes des déclarations susmentionnées, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, sont disponibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int/iomwebsite/Governing/ServletSearchGoverning (site restreint).

qui avaient réuni des experts de la sphère migratoire et des praticiens de la santé, avait lui aussi été un succès. L'idée de tenir un atelier intersession sur la migration et le développement en février 2005 était venue en réponse au regain d'intérêt manifesté pour le lien entre ces deux concepts, non seulement au sein des Membres de l'OIM, mais aussi entre les agences s'occupant de développement telles que la Banque mondiale.

192. Le Directeur général a déclaré se réjouir du fait que la Constitution de l'OIM décrivait les buts de l'Organisation en termes très larges, donnant une orientation générale du type d'approches à adopter à l'égard de la gestion des migrations et laissant suffisamment de place à la créativité et à la flexibilité. C'est cette flexibilité-là qui avait permis aux priorités de l'OIM d'évoluer avec le temps, en fonction des besoins et des intérêts de ses Membres. Le but initial de l'Organisation avait été de venir en aide aux personnes déplacées par la seconde guerre mondiale. Durant la guerre froide, l'accent avait été mis sur les activités liées aux déplacements et aux réfugiés, notamment en Hongrie et au Viet Nam, et lors du démembrement de l'ex-Yougoslavie. Tandis que l'OIM continuait d'œuvrer dans ce domaine, ses priorités s'étaient déplacées au cours de la dernière décennie vers les effets de la mondialisation de l'économie et de l'impact économique de la mobilité de main-d'œuvre par delà les frontières, ce qui soulevait des questions concernant le lien entre la migration et le développement, la migration et le commerce, et la migration et le système bancaire – ce dernier lien étant évoqué en raison des flux énormes de fonds rapatriés qui, de toute évidence, n'étaient pas traités de la meilleure façon possible.

193. Il a dit apprécier le rôle d'éclaireur attribué à l'OIM et a exprimé sa conviction qu'en plus de ses tâches plus traditionnelles, l'Organisation pouvait contribuer dans une mesure importante à l'élaboration de nouvelles méthodes et techniques de travail, produisant ainsi une valeur ajoutée pour ses Etats Membres.

194. Rappelant qu'au cours du débat général, plusieurs orateurs avaient émis des doutes à propos du droit international de la migration, dont la compilation avait été confiée à un nouveau département créé au sein de l'Organisation en vertu du Programme et Budget proposé pour 2005, il a fait part de sa conviction que cette initiative n'était ni excessivement hardie, ni trop ambitieuse, étant donné qu'une telle législation existait effectivement, même si elle ne se caractérisait pas par le même type de définition, de clarté ou de statut que le droit international humanitaire, par exemple, ou le droit international relatif aux réfugiés. Le droit international de la migration était composée de nombreux types différents de lois qui, inévitablement, avaient une dimension internationale en ce sens qu'elles régissaient le comportement des étrangers et concernaient les citoyens des autres pays, les accords bilatéraux en matière d'emploi et les accords régionaux en matière de migration tels que l'Accord de Schengen dans l'Union européenne. Il fallait également garder à l'esprit l'applicabilité universelle des traités internationaux en matière de droits de l'homme qui, soit traitaient spécifiquement des migrants, soit étaient applicables à toutes les personnes indépendamment de leur statut. Le défi qui se posait à présent était de savoir comment définir le droit international de la migration et susciter davantage d'attention à ce propos, et comment le rendre plus accessible de telle manière qu'il puisse mieux servir les intérêts des migrants et des Etats Membres. Il a dit souscrire aux propos du représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui avait souligné le fait que le droit international de la migration se distinguait du droit international relatif aux réfugiés. L'OIM n'avait en aucune manière l'intention de supprimer la distinction entre réfugiés et migrants et elle était pleinement acquise au renforcement du droit international relatif aux réfugiés.

195. L'OIM partageait la responsabilité de l'échec d'une coordination adéquate des efforts tendant à résoudre la question des déplacements internes dans la région du Darfour et reconnaissait que la manière dont la crise était gérée dans cette région n'était pas un modèle de coopération interinstitutions. Toutefois, les efforts déployés au Darfour n'étaient ni totalement arbitraires ni totalement dépourvus de coordination. Le représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Soudan ne ménageait pas ses efforts pour améliorer la coordination et la coopération entre les Nations Unies, le Gouvernement soudanais et l'OIM, et un mécanisme de coordination commençait à donner des résultats tangibles. Néanmoins, étant donné les conflits persistants dans la région et le nombre de déplacés internes en augmentation constante, il semblait difficile de progresser de manière significative. Il a instamment prié les autres institutions spécialisées et la communauté internationale dans son ensemble d'appuyer les efforts du Représentant spécial et du Coordonnateur humanitaire des Nations Unies au Soudan afin d'améliorer la situation sur le terrain. Lors de la réunion qui se tiendrait à Genève en décembre 2004, le Comité permanent interinstitutions devait se pencher sur la question de savoir pour quelle raison la feuille de route censée déboucher sur une stratégie applicable aux déplacés internes et la coopération interinstitutions n'avait pas fonctionné comme elle aurait dû le faire.

196. Il a rassuré l'observateur qui s'était dit inquiet de l'approche de l'OIM à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne en lui affirmant qu'il n'y avait pas de raisons de s'inquiéter. La Libye, un grand pays avec de longues frontières, était un pays de transit et de destination pour les migrants du monde entier et rencontrait des difficultés à gérer ses flux migratoires. En conséquence, le Gouvernement libyen s'était engagé dans un dialogue fructueux avec l'OIM et l'Organisation avait établi de bonnes relations de travail à la fois avec les autorités de ce pays et avec la société civile. Il avait rendu visite à la Libye et avait participé à des efforts visant à mettre au point un projet conjoint de gestion des migrations. Il était confiant que la Libye signerait prochainement la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés et qu'elle se conformerait entretemps aux dispositions de ce traité afin de protéger le nombre relativement faible de réfugiés se trouvant sur son territoire.

197. Le Directeur général adjoint a souscrit aux propos du Directeur général. L'Organisation avait atteint un point de non retour à partir duquel elle devait aller de l'avant et, ce faisant, elle aurait à surmonter un certain nombre d'obstacles. Pour aller de l'avant, l'Organisation devrait décider de la stratégie à adopter, en consultation avec tous ses Membres. Elle a donné l'assurance à tous ceux qui s'étaient exprimés au cours du débat général sur le fait que leurs observations et leurs demandes seraient prises en considération au cours de l'année à venir par l'Administration de l'OIM et seraient soulevées à l'occasion de consultations informelles ou bilatérales dans toute la mesure du possible et dans les limites du budget.

STRATEGIE DE L'OIM

198. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par S.E. Karklins (Lettonie), Président du Conseil en 2003, qui a rappelé que l'Administration avait rédigé une note sur la stratégie de l'OIM en réponse à une demande des Etats Membres formulée lors de la quatre-vingt-quatrième session du Conseil. Cette note avait été distribuée et utilisée comme base de discussion lors des consultations informelles du 17 octobre 2003 et lors de la quatre-vingt-sixième session du Conseil en novembre 2003. Les Etats Membres avaient reconnu qu'elle constituait une bonne base de

discussion et demandé qu'elle soit encore affinée. Alors qu'ils avaient accepté de suggérer des amendements et de faire connaître leurs observations par écrit, très peu d'Etats Membres l'avaient fait avant le délai indiqué. Le document MC/INF/274 (La stratégie de l'OIM: les conditions migratoires actuelles et futures et le rôle de l'OIM) tenait compte des demandes visant à clarifier davantage les conditions actuelles et futures, à identifier les défis auxquels l'OIM serait vraisemblablement confrontée dans les années à venir et à débattre des relations de l'OIM avec les Nations Unies et des travaux menés par la Commission mondiale sur les migrations internationales. Ce document avait constitué la base des consultations informelles qui s'étaient tenues le 14 octobre 2004. Les points principaux soulevés à l'époque comme dans les commentaires que l'Administration avait reçus par la suite étaient résumés dans le document CRP/15.

199. Les participants s'accordaient dans leur ensemble à reconnaître que le document constituait une bonne base de débat sans pour autant refléter tous les points de vue. Il avait par conséquent été décidé que la quatre-vingt-huitième session du Conseil devraient permettre de débattre plus avant de la stratégie de l'OIM et que les discussions à ce sujet devrait peut-être se poursuivre en 2005. En effet, certains Etats Membres avaient estimé que l'OIM devrait attendre la parution du rapport final de la Commission mondiale sur les migrations internationales et le résultat du dialogue de haut niveau des Nations Unies de 2006 sur la migration internationale et le développement avant de finaliser sa propre stratégie. D'autres Etats Membres en revanche avaient estimé que l'OIM devrait définir sa stratégie afin qu'elle puisse être prise en considération par la Commission mondiale et par d'autres instances.

200. Ces différents points ont été une nouvelle fois abordés dans le débat qui a suivi. Plusieurs Membres ont reconnu que le document MC/INF/274 offrait une bonne base de discussion, mais un certain nombre d'autres ont ajouté que la question mériterait une analyse plus attentive. Plusieurs orateurs ont exprimé l'opinion que la stratégie ne devrait pas être finalisée sans tenir compte du rapport final de la Commission mondiale qui serait disponible à la mi-2005, ou du résultat du dialogue de haut niveau des Nations Unies de 2006 et d'autres processus en cours. D'autres, en revanche, évoquant le rôle central de l'OIM dans l'énonciation d'avis politique et de services en matière migratoire, estimaient que la stratégie de l'OIM ne devait pas être déterminée par d'autres processus et encourageait l'Organisation à fixer l'agenda des migrations. Un autre délégué a estimé que l'OIM devrait jouer un rôle plus actif dans les discussions mondiales sur les questions migratoires.

201. Se référant à la liste des objectifs énumérés au paragraphe 28 du document MC/INF/274, un intervenant a exprimé l'avis que la promotion du respect effectif du droit international de la migration et des droits des migrants était un exemple d'activité qui devrait figurer parmi les principaux objectifs de l'OIM, et non pas être cantonné aux domaines dans lesquels l'Organisation devrait s'efforcer d'acquérir davantage de savoir-faire et d'expérience. Un moyen de réaliser cet objectif serait de promouvoir les principales conventions sur les droits des migrants, à commencer par la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs et des membres de leur famille. En outre, des informations complémentaires s'imposaient concernant les incidences, pour l'Organisation, de renforcer son savoir-faire et son expérience sur deux plans, à savoir en tant que "partenaire-chef de file de la coopération technique dans le domaine de la gestion des flux migratoires" et en tant que "promoteur de la coopération et de la coordination des efforts déployés par tous les acteurs pertinents sur la scène des migrations internationales".

202. Un autre intervenant a pour sa part estimé que la stratégie demandait à être retravaillée si l'on voulait présenter une vision claire de la façon dont l'OIM entendait réaliser des objectifs opérationnels clairement définis découlant de buts organisationnels préalablement convenus, et qu'elle devait tenir compte des vues d'autres organisations telles que le HCR, Human Rights Watch, Amnistie Internationale et le CIAB concernant le rôle de l'OIM dans le domaine de la migration et ses opérations. Un troisième orateur, évoquant la nécessité de rationaliser la question migratoire et d'intégrer par conséquent la politique migratoire dans une approche pluridisciplinaire d'envergure mondiale, a suggéré de modifier le cinquième point du paragraphe 29 de cette manière: "en tant que promoteur de la coopération, de la *cohérence* et de la coordination des efforts". Le même intervenant a appelé à la prudence à propos du deuxième point du paragraphe 28, libellé comme suit: "apporter une réponse humanitaire aux situations de crise et d'après-conflit, notamment par la réinsertion dans la vie civile des combattants démobilisés, par la stabilisation des populations, par le renforcement des capacités, par l'organisation d'élections hors du pays et par la mise en place de programmes de dédommagement"; selon lui, l'OIM devait fixer des limites à son champ d'activités et passer le relais à d'autres organisations dès que la situation était stabilisée.

203. Sur la question des partenariats et du mandat de l'OIM, une délégation a estimé que les partenariats devaient se nouer dans le respect mutuel des compétences des organisations concernées, comme précisé dans la Constitution de l'OIM, et une autre a ajouté qu'il était crucial pour les Membres d'avoir une perception commune du mandat de l'OIM. Deux autres délégations ont félicité l'organisation de ses activités visant à fournir un soutien et des services administratifs en faveur des migrants et des réfugiés, et l'élargissement de son champ d'action à de nouveaux domaines tels que la traite et le renforcement de potentiel des Etats s'efforçant de fournir des services de migration; elles ont toutefois fait part de leur réticence à propos des domaines nouveaux que l'OIM s'efforçait d'investir, à savoir celui des rapatriements de fonds et du soutien aux diasporas, qui semblaient sortir du champ d'application de sa Constitution et pouvaient donc être perçus comme empiétant sur les mandats d'autres organisations. Une autre délégation a mis en garde contre l'excès de prudence et encouragé l'OIM à adopter une approche dynamique, à faire pleinement usage de son mandat et à élargir sa palette de services rémunérés.

204. Plusieurs orateurs ont fait part de leurs préoccupations à propos des incidences de la stratégie sur les plans du budget et des ressources humaines, spécialement en considération du fait que l'élargissement de l'Organisation à de nouveaux membres et les demandes croissantes qui lui étaient adressées en termes de programmes ne s'accompagnaient pas de contributions financières correspondantes des Membres à la partie administrative du budget. Selon eux, il faudrait également accorder davantage d'attention aux types de compétences et de formation dont il faudrait se doter pour réaliser les objectifs stratégiques, sachant que le savoir-faire du personnel était son principal atout, de même qu'à la sécurité du personnel et des locaux.

205. Une délégation a fait observer qu'avec l'augmentation du nombre de Membres, on prendrait de plus en plus conscience du caractère inapproprié d'une représentation totale des Membres au sein d'organes tels que le Sous-Comité du budget et des finances et du Conseil. La dernière fois que l'OIM avait fixé ses orientations stratégiques, en 1995, elle ne comptait encore que 55 Membres; à présent, le Conseil en comptait 109. Si l'Organisation espérait définir des stratégies claires qui accordent moins de place aux débats internes et précisent les domaines dans lesquels son savoir-faire ne peut pas être mis en doute, il était impératif qu'elle trouve le moyen de

faire que les Membres apportent à l'Administration des orientations et un soutien dépourvus de toute ambiguïté. Il ne fallait pas espérer pouvoir le faire avec des organes directeurs comptant plus de 100 membres. Il pourrait selon lui s'avérer utile de mettre sur pied un organe consultatif plus restreint, avec lequel l'Administration pourrait débattre des orientations stratégiques avant qu'elles ne soient soumises à l'ensemble des Membres. Une possibilité pourrait être d'utiliser le Comité exécutif en tant qu'organe politique représentatif chargé d'examiner les questions critiques de gouvernance.

206. La délégation des Pays-Bas a regretté que les observations écrites qu'elle avait fait parvenir à l'Administration n'aient pas été distribuées à l'ensemble des Etats Membres. Le Président a alors invité toute délégation qui souhaitait exprimer son point de vue par écrit à le faire, ajoutant que le Secrétariat assurerait la distribution des observations écrites des Pays-Bas dans leur intégralité.

207. Deux observateurs se sont déclarés désireux de participer à la suite des débats sur la stratégie, en particulier s'agissant de la place que devait prendre le droit international de la migration et le régime distinct de la protection des réfugiés.

208. Le Président a remarqué que la migration était à présent un thème de débat dans nombre d'enceintes qui n'étaient pas forcément au courant de ce qui se disait ailleurs.

209. Le Conseil a pris note du document MC/INF/274 (La stratégie de l'OIM: les conditions migratoires actuelles et futures et le rôle de l'OIM) et invité le président à examiner, en consultation avec le Directeur général, la possibilité de convoquer des consultations informelles au début de 2005 pour permettre au Conseil de délibérer sur cette question plus tard dans l'année.

PROJETS DE RAPPORTS SUR LA QUATRE-VINGT-SIXIEME SESSION ET LA QUATRE-VINGT-SEPTIEME SESSION (EXTRAORDINAIRE) DU CONSEIL

210. Le Conseil a adopté la résolution n° 1108 (LXXXVIII) approuvant les rapports sur la quatre-vingt-sixième session (MC/2126) et la quatre-vingt-septième session (extraordinaire) (MC/2137).

RAPPORT SUR LA CENT UNIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

211. Dans sa résolution n° 1109 (LXXXVIII), le Conseil a approuvé les décisions prises par le Comité exécutif à sa session de printemps, pris note du Rapport sur la cent unième session du Comité exécutif (MC/2142) et du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2003 (MC/2141), et approuvé le Rapport financier pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2003 (MC/2140).

REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2004

212. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a rendu compte du niveau des activités mises en œuvre par l'Organisation depuis le Programme et Budget pour 2004 et la révision subséquente. Tandis que la partie administrative du budget était restée inchangée à 37.119.000 francs suisses, la partie opérationnelle du budget était passée de 574,4 millions à 641 millions de dollars. Cette augmentation résultait en majeure partie de l'effet net d'une révision à la baisse des estimations de déplacements de migrants du Pacifique en attente de réinstallation en Australie et de l'augmentation des fonds reçus pour des activités menées au titre de la coopération technique en matière de migration, de la santé dans le contexte migratoire, des retours volontaires assistés et de l'intégration, comme de la lutte contre la traite des êtres humains.

213. Le Conseil a pris note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2004 (MC/2143).

RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

214. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances (SCBF) a indiqué que le total des contributions restant dues au 15 octobre pour l'année 2004 et les années précédentes s'élevait à environ 6,5 millions de francs suisses. L'Administration n'avait pas ménagé ses efforts ni à Genève ni dans les capitales des pays ayant des contributions restant dues, et particulièrement ceux tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution, afin d'obtenir que ces arriérés de paiements soient réglés. A l'époque de la réunion du SCBF, 17 Etats Membres tombaient sous le coup des dispositions de l'article 4, soit un de moins que durant la même période en 2003. Certaines délégations avaient fait savoir que des dispositions seraient prises pour que leur gouvernement s'acquitte des montants restant dus. L'Argentine et le Nicaragua avaient consenti à des plans de remboursement et ne tombaient par conséquent plus sous le coup de l'article 4. La majorité des Etats Membres avaient fait part de leur préoccupation face au niveau des contributions restant dues. Il avait été suggéré que les pays en retard de paiement soient invités à rendre compte au Conseil des raisons pour lesquelles ils étaient dans l'incapacité de faire face à leurs obligations financières et des plans qu'ils comptaient mettre en œuvre pour s'acquitter des montants restant dus. Le Sous-Comité avait pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour régler leurs contributions impayées et avait instamment prié ceux dont les contributions n'avaient pas été réglées depuis deux années consécutives ou davantage de s'en acquitter intégralement ou de consentir à un plan de remboursement.

215. L'Administration a procédé à une brève actualisation des changements intervenus sur le plan des contributions assignées restant dues dans la partie administrative du budget depuis la réunion du SCBF. Le nombre d'Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 était passé de 17 à 16, tandis que celui des Etats Membres ayant des contributions impayées mais ne tombant pas sous le coup de l'article 4 avait été ramené de 40 à 35, et que le montant des contributions assignées restant dues avait été réduit de 6,5 millions à 5,8 millions de francs suisses. Ces résultats étaient le fruit des efforts déployés par l'Administration, les Etats Membres, le président sortant et le président actuel du SCBF. En outre, l'OIM avait reçu récemment une lettre du

Gouvernement de la République dominicaine annonçant que ce pays était disposé à accepter un plan de remboursement.

216. Le Directeur général adjoint a rappelé que le Sous-Comité avait décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour du Conseil afin de permettre aux Etats Membres qui éprouvaient toujours des difficultés à remplir leurs obligations financières de s'exprimer devant le Conseil à ce sujet.

217. Cette précision donnée par le Directeur général adjoint a trouvé écho dans les propos de Mme Stoios-Braken (Pays-Bas), présidente sortante du SCBF et du Groupe des Amis de la présidence du SCBF sur les contributions assignées restant dues. Mme Stoios-Braken avait la conviction que, si les Etats Membres voulaient pleinement contribuer à l'action de l'Organisation, ils devraient fournir aux autres Membres une explication claire des raisons pour lesquelles ils ne parvenaient pas à remplir leurs obligations financières envers celle-ci. Même si des progrès avaient été accomplis sur ce plan, la situation restait grave et il ne pouvait s'agir de s'en accommoder. Elle a adressé un appel à l'ensemble des Etats Membres pour qu'ils étudient les recommandations du groupe de travail.

218. Le délégué de la Colombie a annoncé que son Gouvernement avait versé une somme de 60.000 dollars à l'OIM le 30 novembre, une partie de cette somme devant couvrir ses arriérés de paiement pour les années précédentes. La Colombie continuerait de tout mettre en œuvre pour honorer ses obligations financières envers l'Organisation en dépit des restrictions budgétaires actuelles dont son pays devait s'accommoder. Le délégué du Venezuela a fait savoir que son pays s'était acquitté de l'intégralité de ses arriérés de paiement.

219. Le délégué de la République islamique d'Iran a fait savoir que la mission permanente de son pays avait étudié la question de très près, en particulier au cours des deux derniers mois. Il a remercié l'Administration de l'OIM et en particulier le Directeur général adjoint et M. Sarmad, ainsi que le chef du bureau de l'OIM à Téhéran, pour leurs informations et leur coopération. Il a suggéré que d'autres pays ayant également des contributions impayées suivent cet exemple de contact étroit et de coopération entre la mission permanente et les bureaux compétents dans la capitale.

220. Le Président a suggéré que les pays présentant des contributions impayées informent par écrit l'Administration des raisons motivant ce retard de paiement et des possibilités qu'ils entrevoyaient de régler leurs arriérés.

221. Le Conseil a pris note des efforts déployés par certains Etats Membres pour s'acquitter de leurs contributions restant dues et instamment prié ceux dont les arriérés représentaient encore deux années consécutives de contribution ou davantage de s'acquitter des montants dus dans leur intégralité ou de consentir à des plans de remboursement.

PROJET DE RESOLUTION SUR L'UTILISATION DU REVENU PROVENANT DE LA COMMISSION SUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS POUR FINANCER LES DEPENSES DE PERSONNEL ET LES FRAIS ADMINISTRATIFS

222. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué qu'à la suite des consultations ayant eu lieu sur le processus de planification budgétaire, tel que demandé par le Conseil lorsqu'il avait approuvé le Programme et Budget pour 2004, une résolution avait été mise au point concernant l'utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets afin de couvrir les dépenses de personnel et les dépenses de soutien de caractère administratif. Cette résolution avait pour but de formaliser la pratique existante consistant à utiliser le revenu provenant de la commission de 9,5 % sur les frais généraux liés aux projets dans le cadre de la partie opérationnelle du budget pour couvrir les dépenses à caractère administratif. Le Sous-Comité avait recommandé au Conseil d'adopter ce projet de résolution.

223. Le Conseil a adopté la résolution n° 1110 (LXXXVIII) concernant l'utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets pour financer les dépenses de personnel et les frais administratifs.

PROJET DE RESOLUTION SUR L'UTILISATION DU REVENU PROVENANT DE LA COMMISSION SUR FRAIS GENERAUX LIES AUX PROJETS AUX FINS DU FINANCEMENT DES DEPENSES DE SECURITE DU PERSONNEL

224. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a fait savoir que l'Administration avait présenté un aperçu de l'environnement sécuritaire dans lequel opérait l'OIM et des risques et des conditions dans lesquels opérait son personnel (SCBF/274). La sécurité du personnel de l'Organisation et de ses biens revêtait un niveau de priorité élevé, mais les ressources financières limitées contraignaient parfois l'Administration à ajuster ses priorités en fonction des exigences sur le plan de la sécurité. Un certain nombre d'Etats Membres avaient fait part de leur préoccupation à cet égard et indiqué que tout devait être mis en œuvre pour trouver des solutions permettant de protéger l'intégrité physique des membres du personnel.

225. Pour remédier à cette situation, les Etats Membres avaient été consultés à propos de la proposition faite par l'Administration d'utiliser le revenu produit par l'augmentation de 2,5 % de la commission sur frais généraux liés aux projets afin de couvrir non seulement la redevance de l'UNSECOORD, mais aussi les autres dépenses de sécurité telles que la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (MOSS) et les dépenses de personnel s'y rapportant directement. Cette résolution devait fournir une base solide au financement de la structure de sécurité du personnel de l'OIM et serait revue lorsque les Nations Unies auraient terminé leur réexamen du système de gestion de la sécurité. Le Sous-Comité avait recommandé que le Conseil adopte ce projet de résolution.

226. Le Conseil a adopté la résolution n° 1111 (LXXXVIII) concernant l'utilisation du revenu provenant de la commission sur frais généraux liés aux projets aux fins du financement des dépenses de sécurité du personnel.

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2005

227. Le Rapporteur du Sous-Comité du budget et des finances a indiqué que l'Administration avait proposé des ajustements de structures tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, aux fins de fournir des services de migration efficaces. Au Siège, elle avait proposé la création d'une fonction de droit international de la migration et le fusionnement de ses travaux avec le Département des affaires juridiques. Elle avait en outre proposé d'instaurer le Département des services de santé en matière migratoire en tant que pilier distinct de la structure organique à partir de 2005.

228. En accord avec les recommandations des vérificateurs externes des comptes, suite à leur évaluation de la structure hors Siège, l'Administration avait proposé la désignation de sept bureaux existants en tant que missions spéciales de liaison (MSL) afin de mieux définir leur rôle et d'assurer des services essentiels de liaison sur le terrain. Elle avait en outre proposé de ramener de 19 à 16 le nombre de missions à fonctions régionales (MFR). Elle n'avait toutefois sollicité aucun financement supplémentaire pour couvrir les dépenses des changements ainsi proposés, lesquels seraient financés par une réallocation des ressources existantes. Quelques délégations avaient fait part de leurs réserves, arguant du fait que cette proposition n'avait pas suffisamment été débattue, mais la majorité l'avait entérinée et invité l'Administration à tenir les Etats Membres régulièrement informés du fonctionnement de la nouvelle structure.

229. S'agissant de la partie administrative du budget, l'Administration avait évalué tous les besoins en conformité avec les décisions prises par le Groupe de travail sur le processus de planification budgétaire et proposé une augmentation de 0,3 %, soit 110.000 CHF, ce qui porterait ainsi le total de l'allocation pour 2005 à 37.229.000 CHF, contre 37.119.000 CHF en 2004. Un grand nombre de délégations avaient appuyé cette proposition, mais certaines s'étaient déclarées dans l'incapacité de l'approuver. Le Sous-Comité avait décidé que l'Administration absorberait le surcroît de dépenses de 110.000 CHF par le biais de nouvelles économies et de mesures d'efficacité. L'Administration avait accepté, non sans faire remarquer que certains services en pâtiraient. Le document MC/2144/Amdt.1 reflétait les changements apportés à la proposition initiale.

230. Certaines délégations avaient fait part de leurs préoccupations à propos de l'importance que revêtait pour la migration certains projets figurant dans la partie opérationnelle du budget. L'Administration avait expliqué que ces projets avaient été demandés à l'Administration et financés par des pays bénéficiaires ou donateurs. D'autres délégations avaient exprimé des réserves à propos de l'absence de projets dans leur pays ou dans leur région, à quoi l'Administration avait répondu en expliquant le processus d'élaboration de projets et de mobilisation de fonds.

231. Ayant passé en revue les documents MC/2144 et MC/2144/Corr.1 (anglais seulement) et à la lumière du document MC/2144/Amdt.1, le Sous-Comité avait recommandé au Conseil d'approuver le Programme et Budget pour 2005.

232. Une délégation, tout en se disant heureuse de se rallier au consensus que l'on voyait poindre, a rappelé que, s'agissant de la question des budgets des organisations internationales, elle avait toujours défendu le principe de la croissance nominale zéro. Elle reconnaissait néanmoins que

l'Administration mettait tout en œuvre pour utiliser ses ressources aussi efficacement que possible. Une autre délégation a estimé que le diagramme à quatre cases figurant en page 2 du document MC/2144 ne reflétait pas les vues de tous les Etats Membres de l'OIM. Elle a suggéré qu'à l'avenir, cela soit précisé dans toutes les publications et tous les documents officiels de l'OIM. Elle a pris note de la décision de créer un département de droit international de la migration et a exprimé l'avis selon lequel la sécurité du personnel et des biens de l'OIM ne recevait pas l'attention requise dans le Programme et Budget. Il n'était certes pas possible d'attendre de l'Administration qu'elle prévoie l'issue des délibérations en cours aux Nations Unies à New York concernant les nouveaux arrangements institutionnels en matière de gestion de la sécurité, mais il fallait que les Etats Membres soient conscients de leurs responsabilités individuelles et collectives afin d'assurer la sécurité du personnel local et international et des biens des organisations, dont l'OIM. En temps opportun et si possible au cours du processus d'élaboration du Programme et Budget pour 2006, les dépenses de sécurité devraient être incorporées au Programme et Budget ordinaire.

233. L'une des délégations présentes a une nouvelle fois fait part de sa préoccupation face au déséquilibre croissant entre les parties administrative et opérationnelle du budget. Elle a rappelé que le Directeur du Département des ressources humaines avait informé le Sous-Comité du budget et des finances que le manque de ressources nuisait à la capacité de l'Organisation, entre autres dans le domaine de la formation du personnel. En prévision du budget pour 2006, les Etats Membres devraient être informés à un stade avancé de toutes les conséquences du maintien du principe de la croissance nominale zéro, de telle sorte qu'ils soient pleinement conscients de ce que l'on attendait de l'Organisation avec un budget aussi limité.

234. Une autre délégation a noté que la liste des projets contenait plusieurs programmes pouvant sortir du mandat de l'OIM: par exemple, un projet au Guatemala ne correspondait pas exactement aux tâches essentielles de l'OIM. Etant donné l'énorme demande dont les ressources de l'Organisation faisait l'objet, et la nécessité de les gérer efficacement, les projets de l'OIM devraient être limités aux seuls champs d'action que garantissait son mandat. Le délégué du Paraguay a réitéré ses regrets devant la diminution des sommes allouées à des projets dans son pays au titre de la partie opérationnelle du budget, et invité une nouvelle fois l'OIM à rouvrir un bureau dans son pays.

235. Le Président a indiqué qu'il consulterait les Etats Membres pour tenter de trouver de nouvelles solutions à ce problème de limites budgétaires auquel l'Organisation était confrontée, sans forcément accroître les contributions individuelles des Etats Membres.

236. Le Conseil a adopté la résolution n° 1112 (LXXXVIII) concernant le Programme et Budget pour 2005.

AUTRES POINTS SOULEVES DANS LE RAPPORT DU SOUS-COMITE DU BUDGET ET DES FINANCES

237. Le Rapporteur du Sous-comité du budget et des finances a rendu compte d'un certain nombre d'autres points débattus par le Sous-Comité. Le Président du Comité de l'Association du personnel (SAC), dans sa déclaration faite au nom du personnel, avait souligné l'importance de

maintenir un dialogue constructif avec l'Administration. Le SAC avait insisté sur les domaines dans lesquels il souhaitait davantage de coopération avec l'Administration et fait part de son inquiétude à propos du rendement de la Caisse de prévoyance. Un motif de préoccupation particulier pour le SAC était la croissance de l'Organisation qui, en dépit des efforts déployés par l'Administration pour délocaliser certaines fonctions, continuait d'exercer une intense pression sur le personnel. Le SAC appuyait en conséquence la proposition de l'Administration concernant une augmentation de l'allocation à la partie administrative du budget. Le Sous-Comité avait pris note de la déclaration du SAC.

238. Le Sous-Comité avait examiné le document SCBF/272 (Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Rapport d'activité du 1^{er} janvier au 15 octobre 2004). L'Administration avait souligné qu'elle continuerait de gérer le Fonds 1035 de manière à assurer une répartition régionale aussi équitable que possible des fonds et avait rappelé l'appel adressé aux Etats Membres pour qu'ils alimentent davantage le Fonds 1035 sous la forme de contributions volontaires spécifiques. Après avoir pris note du document SCBF/272, le Sous-Comité avait conclu que ce point resterait inscrit à l'ordre du jour des sessions ultérieures du Sous-Comité et que toutes les questions soulevées lors des débats seraient prises en considération dans le cadre de l'évaluation du Fonds à mener durant la seconde moitié de 2005.

239. L'Administration avait effectué une mise à jour du processus de délocalisation des fonctions à Manille afin de gérer la croissance de l'Organisation et de ne pas dépasser les allocations budgétaires limitées dont elle disposait pour ses structures essentielles (SCBF/271). Elle avait souligné les mesures déjà prises en consultation avec le Comité de l'Association du personnel; tout serait mis en œuvre pour réabsorber les membres du personnel dont les emplois étaient transférés, et des formules d'indemnisation pour cessation de service seraient offertes à ceux qui quitteraient l'Organisation. L'Administration avait également fait savoir qu'elle s'engageait à réexaminer toute opportunité future de délocalisation des postes chaque fois qu'un membre du personnel partirait à la retraite ou donnerait sa démission. Le Sous-Comité avait pris note du document faisant le point sur la délocalisation à Manille (SCBF/271).

240. L'Administration avait également donné un aperçu des ressources humaines de l'OIM (MC/INF/272), faisant part des différentes initiatives qu'elle avait prises pour répondre aux questions intéressant le personnel et les Etats Membres à propos desquels des inquiétudes avaient été exprimées. Ce rapport avait été jugé utile par un certain nombre d'Etats Membres, et l'Administration avait fourni des éclaircissements en réponse à des questions spécifiques qui lui avaient été adressées. Le Sous-Comité avait pris note du Rapport sur les ressources humaines (MC/INF/272).

241. Le Conseil a pris note des documents.

AUTRES QUESTIONS

242. Aucune autre question n'a été examinée.

LIEUX ET DATES DES PROCHAINES SESSIONS

243. Le Conseil a adopté la résolution n° 1113 (LXXXVIII) concernant sa prochaine session ordinaire et invitant le Comité exécutif à se réunir en juin 2005; les dates provisoires étaient celles-ci: du 29 novembre au 2 décembre 2005 pour le Conseil, et les 7 et 8 juin 2005 pour le Comité exécutif. Les dates provisoires pour la quatre-vingt-treizième et la quatre-vingt-quatorzième session du Sous-Comité du budget et des finances avaient été fixées aux 10 et 11 mai et au 1^{er} et 2 novembre 2005 respectivement.

244. La date proposée pour une éventuelle quatre-vingt-neuvième session (extraordinaire) du Conseil a été fixée au 9 juin 2005.

Annexe I

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL

Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

1. Le **renforcement des capacités en matière de gestion des migrations** est un besoin que partagent tous nos Membres. Que nous ayons été depuis longtemps actifs sur la scène migratoire ou que nous venions d’y faire nos débuts, nous sommes tous conscients de la nécessité de renforcer et d’affiner nos capacités pour nous adapter à la dynamique migratoire en évolution rapide du vingt-et-unième siècle et en tirer parti.
2. Le **dialogue que nous avons instauré au sein du Conseil de l’OIM** constitue l’un des moyens permettant d’accroître mutuellement nos capacités dans le domaine migratoire. Nous pouvons, par ce canal, nous informer mutuellement de nos besoins et de nos problèmes et échanger nos vues sur les options de stratégie et les solutions pragmatiques à mettre en œuvre.
3. La présente session du Conseil nous a offert l’occasion de vous soumettre un manuel sur les **Eléments essentiels de la gestion des migrations**, conçu à l’intention des décideurs et des gestionnaires de programmes et dont les instituts universitaires pourront se servir pour apporter à la prochaine génération de leaders les fondements d’une approche globale de la gestion des migrations.
4. Au printemps de l’année prochaine, nous publierons la troisième édition du **Rapport “Etat de la migration dans le monde”**. Ce rapport constitue désormais un ouvrage de référence pour les universitaires et est utilisé comme manuel scolaire dans les écoles et les facultés. Le thème de cette nouvelle édition du Rapport est le même que celui du présent Conseil, à savoir “Evaluation et mise en valeur de la migration”.
5. L’accent nouvellement mis par l’OIM sur **le Droit international de la migration** permettra aux gouvernements et à la société civile de mieux appréhender les instruments juridiques internationaux et de renforcer les compétences de la communauté juridique par le biais de nouveaux efforts de formation au droit de la migration. Le nouveau *Glossaire de la migration*, produit en anglais par l’IML, est un premier pas dans cette voie.
6. L’Agenda international pour la gestion des migrations, dans le cadre de l’**Initiative de Berne** – auquel nous avons œuvré avec la plupart d’entre vous – se profile d’ores et déjà comme un cadre et un pôle de référence pour une gestion efficace des flux migratoires, susceptible de renforcer l’action de l’OIM dans vos pays et au plan international de façon générale.
7. Dans un contexte plus large, les nombreux **processus régionaux** que nous appuyons sont à considérer comme un élément moteur important de l’action de renforcement de potentiel. Ces processus permettent aux gouvernements de se doter des outils de coopération sans lesquels les efforts de gestion de la migration internationale ont peu de chance d’aboutir.

8. De nouvelles idées dans le domaine de la *migration de main-d'œuvre* font leur chemin. La capacité de gérer un marché mondial des compétences et de la main-d'œuvre est appelée à être un facteur critique de réussite ou de faillite de l'économie mondiale. *L'analyse des besoins en main-d'œuvre* des pays industrialisés et autres pays relativement prospères constitue une première étape dans l'adoption de programmes rationnels visant à combler ces besoins. A partir de là, les pays qui ont un excédent de main-d'œuvre pourront se préparer à mieux répondre à de tels besoins. Des programmes de *recrutement de travailleurs étrangers qualifiés* dans les pays industrialisés existent sous différentes formes et en différents endroits, mais bon nombre devront encore être affinés et élargis avant de dépasser le stade pilote. Quant aux *femmes migrantes*, elles sont de plus en plus nombreuses à se déplacer *de manière autonome*, mais les systèmes existants ne permettent pas de répondre correctement aux besoins particuliers qui sont les leurs.

9. Les *diasporas d'immigrés* peuvent être une mine de compétences et de ressources pour les pays en développement en même temps qu'un facteur de croissance pour l'économie mondiale. Il faut mettre au point des systèmes permettant de mieux tirer parti, et de manière plus productive, des *rapatriements de fonds*, de sorte que ceux-ci profitent à la fois aux familles d'émigrés et à leurs pays d'origine. C'est un thème dont nous entendons traiter dans notre prochain séminaire de politique générale intitulé *Migration et développement*.

10. Le fait migratoire, au vingt-et-unième siècle, bute sur *la capacité des sociétés à intégrer les migrants* appartenant à une culture différente et pratiquant une religion différente, surtout à l'heure où les notions d'installation définitive et d'assimilation sont en perte de vitesse. Il faut réexaminer le concept de gestion du "cycle de vie" de la migration, même dans le cas des pays ayant une solide politique d'immigration et des traditions différentes en la matière. Pour bon nombre de migrants, l'emploi obtenu à l'étranger s'inscrit aujourd'hui dans une stratégie dont l'aboutissement doit être un retour réussi au pays. Il en est d'autres qui aspirent aux *nationalités multiples*. Nous devons nous doter de plusieurs modèles d'intégration – ainsi que des capacités permettant de les appliquer.

11. Il y aurait beaucoup à dire sur la nécessité de renforcer le potentiel de régulation des flux migratoires. Le combat contre la *traite et l'introduction clandestine* d'être humains est loin d'être gagné. Les réseaux de migration clandestine se développent partout où la coopération internationale laisse à désirer. Ceux qui tirent avantage de l'aspiration des migrants irréguliers à améliorer leurs conditions de vie ne manquent pas d'imagination et leur industrie est prospère. La communauté internationale doit se montrer plus active et plus déterminée dans sa lutte contre la clandestinité en mettant en œuvre des *politiques globales* de nature à couper l'herbe sous le pied des trafiquants sans scrupules.

12. Dans de nombreux pays, les problèmes de sécurité ont commencé à faire sentir leurs effets néfastes sur les déplacements internationaux, le monde du travail et celui de l'apprentissage et de la formation. Les *documents d'identité biométriques* peuvent constituer une réponse dans la mesure où ils faciliteront le franchissement des frontières pour les personnes en situation régulière. Il nous appartient de renforcer au plan international les capacités de mise en place de systèmes faisant appel à ces techniques nouvelles.

13. Sur le plan du renforcement des capacités, le rôle de l'OIM est de servir de *catalyseur, d'intermédiaire et de partenaire* pour les gouvernements et les autres acteurs présents sur la scène internationale. Nous nous sommes employés à renforcer notre coopération avec nos partenaires du GMG, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du Commerce et d'autres organisations soucieuses d'une meilleure gestion des migrations à caractère économique.

14. Lorsque je m'interroge sur nos propres capacités, il m'apparaît clairement que nous devons porter nos efforts sur un affinement de notre savoir-faire en termes d'élaboration et de mise en œuvre de *projets, de soumission de rapports, de contrôle et d'évaluation*.

15. En bref, un vaste effort concerté s'impose pour préparer la planète à affronter les nouveaux défis considérables de la sphère migratoire dans un contexte d'économie mondiale. Nous avons du pain sur la planche, vous et nous.

Annexe II

ALLOCUTION DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Mesdames et messieurs les Ministres,
Mesdames et messieurs les Ambassadeurs,
Distingués délégués,

1. Je suis particulièrement heureuse de retrouver l'ensemble des Etats membres et de nos Observateurs (Gouvernements, Organisations internationales, Organisations non-gouvernementales) à l'occasion de ce Conseil largement centré sur la valeur ajoutée que peut présenter pour nous tous une gestion intégrée et raisonnée des dynamiques migratoires dans un monde globalisé.
2. Je voudrais souhaiter une bienvenue particulière aux pays qui viennent de nous rejoindre, dont l'arrivée illustre à la fois notre croissance constante et la diversité géographique qui fait notre richesse.
3. Je ne reviendrai évidemment pas sur les enjeux que vient de développer le Directeur général, car nous dirigeons ensemble votre Organisation et nous veillons à ce que nos efforts se complètent harmonieusement, tant sur le plan géographique que sur le plan sectoriel.
4. Je souhaite en revanche développer brièvement deux ou trois aspects qui viennent confirmer les lignes de force de mon premier mandat.
5. Tout d'abord, comment contribuer à **renforcer la coopération existante avec nos Etats membres et observateurs comme avec les acteurs bi- et multilatéraux en charge des migrations, dans le respect des limites de notre mandat, en veillant à ce que nos programmes s'inscrivent dans le cadre qu'il définit ?**
6. Je continuerai à mettre en œuvre une série de rencontres informelles avec toutes les parties intéressées afin d'évoquer les questions d'intérêt commun, y compris les aspects institutionnels liés à la prise en compte des migrations dans les agendas internationaux, tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors.
7. D'autre part, il me semble aussi important de sélectionner, avec l'aide des Conseillers régionaux et de nos Chefs de mission, mais aussi avec les Missions Permanentes, les projets particulièrement réussis qui pourraient être présentés et partagés dans le cadre de nos rencontres statutaires et informelles, dans une double perspective d'échange des meilleures pratiques et de transfert de compétences entre différentes régions, notamment en Amérique Latine, dans les Caraïbes et en Asie.

8. Cette logique d'échanges caractérise aussi notre travail au niveau régional ou continental. Des structures comme le CARICOM ou l'ASEAN, pour ne citer que deux exemples, pourraient bénéficier de l'expérience acquise ailleurs afin de définir un cadre stratégique pour une gestion intégrée des migrations à la formulation duquel l'OIM est prête à apporter son concours en tant que de besoin.

9. Ensuite, je poursuivrai **l'action entreprise, dans nos domaines de compétences, pour rendre plus visible l'impact des migrations sur les objectifs du Millénaire**. L'OIM travaille actuellement sur un document destiné à présenter de manière analytique ces liens, qui tendent à être méconnus en raison du caractère transversal des migrations.

10. Sur le terrain, cela suppose pour l'OIM la mise en œuvre de **projets qui participent des stratégies de réduction de la pauvreté**, dans lesquels l'expertise des migrants (par le biais de leur contribution au renforcement des capacités dans leur pays d'origine) et leurs ressources financières (dans le cadre d'investissements publics et privés générateurs d'emplois) seront valorisées de manière innovante et active. Dans le même temps, **ces actions sur les causes de fond des mouvements de population ont un impact sur la rétention des compétences et sur une approche partenariale des opportunités de migration régulière**.

11. Ce dossier me tient évidemment particulièrement à cœur et le programme MIDA en est l'illustration concrète sur le terrain.

12. C'est dans cet esprit que je poursuis mes contacts avec différents groupes, en particulier les Pays les Moins Avancés (PMA), le Groupe des 77 et le Groupe Afrique/Caraïbes/Pacifique (ACP). Ce dernier a, lors du dernier Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, inséré dans la déclaration finale une série d'articles sur la gestion des migrations qui définissent des préoccupations qui relèvent d'une demande de dialogue accru et de partenariat responsable avec les pays de l'Union européenne.

13. Les résultats enregistrés dans le cadre des projets MIDA dans la région des Grands lacs, au Ghana ou en Ethiopie sont révélateurs de la valeur ajoutée de ce type de projet, qui démontre l'étendue des possibles si l'on a recours à la diaspora pour apporter de manière temporaire son expertise dans le développement des pays d'origine.

14. D'autres projets sont en cours d'élaboration ou d'exécution en Amérique latine, aux Caraïbes et en Asie. Je citerai à titre d'exemple la valorisation des transferts de fonds des migrants au Guatemala pour des projets de construction de logements sociaux, l'apport des diasporas haïtiennes dans le processus de développement ou encore la réflexion sur l'amélioration des modalités de transfert de fonds vers le Vietnam.

15. L'évolution du concept du MIDA est claire, ses succès et ses difficultés sont connus et font l'objet d'évaluations régulières, internes comme externes. Après les scepticismes des débuts, la réalité est là : ce concept novateur interpelle tous ceux qui travaillent sur le renforcement des capacités des pays d'origine pour lutter contre la pauvreté, l'ignorance et construire un impact sur les méthodes de gouvernance politique et économique des pays du Sud.

16. Alors, il y a de quoi s'interroger devant les stratégies d'évitement ou les obstacles internes maintes fois constatés, alors même que tous les services techniques de l'OIM mettent en œuvre un ou plusieurs aspects du MIDA dans leurs projets réguliers.

17. Cette attitude dilatoire est d'autant plus étonnante que la légitimité du programme est clairement démontrée par l'adhésion des Etats bénéficiaires, qui se sont exprimés dans cette même enceinte à de nombreuses reprises. Je confirme ici que notre stratégie repose sur la volonté d'aider nos pays membres à mieux gérer leurs rapports avec leurs migrants et, à terme, à les convaincre de rester dans leur pays d'origine.

18. Je vous avais également proposé **des actions susceptibles de garantir de manière durable l'intégration des questions migratoires dans les politiques de développement mises en œuvre par les Etats.**

19. Dans cette perspective, tous les contacts avec les entités régionales ont abouti ou vont prochainement donner lieu à la signature d'Accords de coopération.

20. Récemment, les Ministres de l'Intérieur et de la Sécurité des 21 pays membres de la CENSAD réunis à Cotonou ont fait état de leur préoccupation commune en matière de sécurité des frontières et de mise en place d'un système moderne et fiable de documents de voyage.

21. La réponse de l'OIM pourrait être l'organisation d'une série d'ateliers techniques, puisque la plupart des Etats membres de la CENSAD sont aussi membres de l'OIM.

22. Au niveau du CARICOM, les contacts pris lors de ma dernière mission dans les Caraïbes ont permis de renforcer les liens avec le Secrétariat et d'avancer vers la définition des priorités communes. Ces rencontres sont complétées par des réunions avec les Ambassadeurs des pays membres, comme celle que j'ai tenue à Washington au mois de septembre dernier. La conjonction des efforts au niveau régional et des contacts bilatéraux permet d'aborder dans des cadres différents mais complémentaires l'ensemble des questions que se posent les pays de la région.

23. **L'amélioration de l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil, en misant en particulier sur les capacités des femmes migrantes en tant qu'agents de changement constitue également un axe de travail important.**

24. **Leur rôle moteur dans la construction de relations sociales sereines dans les pays développés comme dans leur pays d'origine doit être renforcé et encouragé.**

25. Un des moyens possibles serait de partir de l'expérience accumulée dans le cadre des projets EQUAL financés par le Fonds Social Européen et pour lesquels l'OIM a joué un rôle d'opérateur et de coordonnateur des efforts déployés par des partenaires multiples souvent issus de la société civile, comme en Italie ou au Portugal.

26. Nous pourrions proposer, sur la base des leçons apprises, un **programme visant à impliquer les Ministères du Travail, les représentants du patronat et les Ministères en charge des femmes, sans oublier les partenaires sociaux, dans une démarche globale d'intégration** (accès à l'emploi, non discrimination, campagnes sur l'image des migrants, orientation culturelle, lutte contre les mutilations génitales féminines, ...).

27. Nous avons publié plusieurs documents d'analyse du rôle des femmes dans les processus de reconstruction et de développement, à partir des contributions reçues lors de sessions de formation sur le terrain. Nous veillerons à diffuser ces publications auprès des partenaires

potentiels, afin qu'ils puissent étudier l'impact, à coût réduit, de projets de cette nature qui correspondent à la demande de plusieurs pays en situation de sortie de crise.

28. L'OIM est également impliquée dans le processus de préparation de Beijing +10, et nous avons participé, dans les régions où c'était possible, aux réunions régionales, afin de veiller à ce que la problématique spécifique aux populations migrantes vulnérables figure dans la Déclaration finale. La coopération avec l'ensemble des acteurs institutionnels (UNIFEM, DAW, INSTRAW) est à cet égard fondamentale et je suis attentive à une bonne articulation des efforts, grâce notamment au Groupe de travail sur les questions genre que je coordonne au sein de l'Organisation et qui est très actif en termes de réflexion et de production.

29. Si l'on veut avoir une approche globale de la notion d'intégration, il est nécessaire d'analyser la situation qui prévaut dans les zones où existent des **stocks importants de migrants réguliers issus des pays voisins**, en raison de l'attractivité relative des salaires : **les projets d'intégration de ces migrants sont extrêmement rares dans les zones en développement** où le problème se pose pourtant avec acuité et perdurera à moyen sinon à long terme.

30. Il est essentiel d'aider les pays récepteurs de migrants à réussir leurs politiques d'intégration car ce problème se pose partout, y compris dans les pays occidentaux dont les cadres confirmés partent vers les pays les plus attractifs en termes de conditions de travail et de salaires, remplacés eux-mêmes par des ressortissants de pays en développement où les conditions matérielles sont moins bonnes.

31. Outre ces chantiers, je continuerai à m'impliquer dans le management de l'Organisation, car elle est en grande mutation et doit se gérer avec davantage de collégialité, de transparence et de justice dans un contexte où nous devons conjuguer croissance et contraintes budgétaires.

32. Enfin, en me référant au processus de consultations informelles avec les Etats membres et du Sous-Comité du Budget et des Finances (SCBF), je voudrais brièvement redire sans m'étendre sur ce chapitre que nous nous efforçons, avec votre concours actif, de trouver une solution pérenne au problème que nous posent les contributions assignées restant dues, qui obèrent nos possibilités d'action à un moment où nous en avons besoin pour répondre au mieux à vos attentes légitimes.

33. J'espère que nous parviendrons à résoudre cette question grâce à l'excellente collaboration entre le bureau du SCBF et l'Administration, qui a déjà permis de noter des progrès significatifs, même s'ils restent encore insuffisants.

34. Enfin, l'Association du personnel nous a fait part de certaines préoccupations, que nous avons entendues. Nous nous efforcerons de poursuivre et de renforcer le dialogue que nous avons, afin de faciliter la circulation de l'information et de trouver la meilleure réponse possible. Le rôle du Directeur en charge de la coordination du management sera particulièrement central dans cette perspective.

35. Je souhaite que le Conseil soit une excellente opportunité d'échanges dans une enceinte qui est l'endroit par excellence où débattre de manière globale et cohérente des questions migratoires.

Je vous remercie.